



NOUS AVONS LA SOLUTION

47e Congrès annuel du SCFP-Ontario
du mercredi le 26 mai au samedi le 29 mai 2010, Hôtel Ceasars Windsor

RÉSOLUTIONS ET MODIFICATIONS AUX STATUTS

**47^{ÈME} CONGRÈS ANNUEL
CAESARS WINDSOR
DU 26 AU 29 MAI, 2010**

Résolution No. 1**Proposée par le conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario**

Le SCFP Ontario:

Travaillera avec le CSHO et la Coalition ontarienne de la santé pour arrêter la commercialisation et la banalisation des soins de santé avec des contrats de services axés sur le marché.

Parce que :

- Ce modèle a déjà été désastreux dans le secteur des soins à domicile;
- Ceci réduit les salaires, avantages sociaux et conditions de travail bien au-dessous des secteurs hospitaliers et de soins de longue durée;
- Ceci érode la continuité des soins des patients, car les travailleurs trouvent des nouvelles possibilités d'emploi et les employeurs perdent les contrats;
- Ça enlève le travail des organismes syndiqués, communautaires et à but non lucratif pour le remettre à des sociétés non syndiquées et à but lucratif;
- Le gouvernement Libéral de McGuinty réintroduit ce modèle aux soins à domicile, malgré le fait qu'il est forcé de mettre fin au processus d'appel d'offres pendant plus de cinq ans à cause du scandale que ceci a causé auprès de la communauté;
- Présentement, le gouvernement Libéral menace d'introduire un modèle semblable au secteur hospitalier, malgré le désastre que ce système continue à causer dans le secteur des soins à domicile.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 2**Proposée par le comité de coordination des travailleuses et travailleurs des soins de santé du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Revitalisera la Campagne des normes de soins de santé pour obtenir 3,5 heures de soins pratiques par jour par patient pour les soins de longue durée; la campagne devra inclure, mais ne se limitera pas à :

- Une mise de pression concertée et intensive auprès de tous les sous-ministres provinciaux Libéraux
- Plus de publicités de conscientisation dans les journaux communautaires et à la radio
- Une journée d'action pour la province à Queen's Park avec les groupes communautaires et syndicaux

Parce que :

- Les résidents des soins de longue durée dans les centres hospitaliers ne reçoivent pas le niveau de soins digne exigé et mérité;
- Nous devons avoir une norme pour permettre au personnel de première ligne de garder la dignité méritée des patients habitant dans le secteur de soins de longue durée dans les centres hospitaliers;
- Le personnel de première ligne dans le secteur est surchargé de travail, blessé et victime d'agression au travail. Nous devons avoir une norme pour améliorer la qualité de vie professionnelle, tout en améliorant la qualité de vie de tous les résidents des centres hospitaliers de soins de longue durée;
- Le gouvernement a promis à plusieurs reprises de mettre sur place une norme, mais à la place, il ne fait qu'autre série de consultations;
- Les travailleurs de première ligne et les résidents que nous traitons ne peuvent plus attendre.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 3

Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Continuera à travailler avec la Coalition ontarienne de la santé (COS), le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario (CSHO) et d'autres partenaires communautaires et syndicaux pour s'opposer agressivement à une plus grande présence des concurrents et/ou de financement individualisé et d'établissement de prix basé sur le patient dans les soins de santé et le financement hospitalier en Ontario.

Parce que :

- Le gouvernement Libéral de l'Ontario veut que les hôpitaux en Ontario fassent concurrence entre eux pour obtenir des patients basé sur celui qui peut fournir le soin et les chirurgies au meilleur prix;
- Les hôpitaux, une fois qu'ils sont forcés à faire concurrence, essayent de réduire leurs frais d'exploitation afin d'obtenir le meilleur prix, et la seule façon de réduire les frais d'exploitation des hôpitaux est en réduisant les salaires de la main d'œuvre en donnant les emplois de nos membres à des entrepreneurs;
- Les nouvelles cliniques privées qui se spécialisent dans une seule procédure médicale seront encouragés à utiliser ce modèle;
- Toutes les communautés, surtout les communautés rurales et du nord, seront frappées négativement par une perte des services de soins de santé généraux dans leurs hôpitaux locaux, ce qui accélérera une tendance qui est déjà établie. Ceci est une version de réformes aux soins de santé axées sur le marché qui a été présentée il y a plus de huit ans en Angleterre et qui a aboutit dans des

augmentations des coûts, dans une diminution des avantages sociaux et un surplus de dettes pour le service national de la santé (SNS).

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 4
Proposée par la section locale 1

Le SCFP Ontario :

Travaillera avec les syndicats municipaux et les conseils du SCFP pour éduquer, organiser et mobiliser leurs membres pour faire la promotion de l'élection de candidats progressifs qui favorisent les syndicats et qui appuient le rôle des services publics et des employés du secteur public comme contributeurs à la vitalité des municipalités en Ontario;

Cherchera du financement du SCFP National pour effectuer ce travail essentiel.

Parce que :

- Dans la campagne électorale actuelle pour la Ville de Toronto, plusieurs des candidats, y compris Rocco Rossi et Georgiou Mammoliti, ont déclaré qu'ils veulent privatiser les services de la ville comme Toronto Hydro, le ramassage des ordures et les itinéraires des autobus. Tout ceci fait partie du programme néolibéral.
- L'élection municipale aura lieu le 25 octobre, 2010 et c'est une bonne opportunité pour élire nos employeurs.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 5
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Administrera une campagne électorale compréhensive pour les élections en 2010 des conseils scolaires et municipaux, avec toutes les divisions du SCFP, le mouvement syndical et les alliés communautaires et de justice sociale qui mettent l'emphase sur les candidats à la recherche de l'égalité;

Influencera le débat public sur la valeur des services publics et des travailleurs du secteur public;

Motivera tous les membres du SCFP Ontario à participer aux élections en votant et en développant les compétences des membres du SCFP Ontario – surtout les délégués – pour s’engager activement aux politiques électorales;

Élira des candidats progressifs qui appuient les syndicats et les communautés à travers la province et développera la capacité de nos membres pour faire le suivi et bâtir des relations productives et durables avec les candidats entre chaque élection.

Parce que :

- Les élections des conseils scolaires et municipales en Ontario en 2010 seront fondamentales au moment de décider quelle sera la direction future des communautés à travers la province;
- Les promoteurs de la privatisation et les réductions de services publics saisissent le débat public au moment de ces élections pour appuyer les candidats qui sont en faveur de sous-traiter nos services publics essentiels;
- Ces candidats proposent de liquider les actifs essentiels du secteur public qui ont été bâtis par plusieurs générations d’ontariens;
- Chaque membre du SCFP en Ontario sera affecté par les résultats des élections des conseils scolaires et municipales.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 6

Proposée par la section locale 4400, le conseil régional de Toronto du SCFP, le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Parrainera et appuiera les campagnes pour protéger et garder les écoles primaires, intermédiaires et secondaires et les terrains environnants dans toutes les parties de la province.

Parce que :

- Les écoles sont au centre/sein de la communauté;
- L’espace dans les écoles peut être utilisé pour accueillir des aînés et leurs organismes et pour offrir des programmes et des services pour ce segment grandissant de la population;
- L’éducation des adultes, ce qui est très important en ce moment car le Canada est en train de restructurer son économie, peut être offerte dans toutes les communautés (perfectionnement et amélioration des connaissances);

- On peut utiliser l'espace pour les garderies, les centres d'éducation des parents et d'autres programmes;
- Les programmes récréatifs et de services sociaux pourront être offerts dans toutes les communautés;
- L'espace vert peut être disponible pour toute la communauté;
- On peut créer des projets de génération d'énergie solaire et géothermique avec des partenariats public/public;
- Ces bâtiments, équipements et terrains appartiennent au peuple de l'Ontario et ne devraient pas être vendus à des promoteurs ou à des intérêts privés ou fermés pour économiser de l'argent.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 7

Proposée par la section locale 4400, le conseil régional de Toronto du SCFP, le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Mettra de la pression sur le gouvernement provincial pour garder sa promesse de revoir la formule de financement provinciale pour combler les besoins réels et identifiés des apprenants de tout âge.

Parce que :

- Les conseils sont supervisés par le gouvernement provincial et les communautés perdent leurs fiduciaires élus démocratiquement parce qu'ils ne peuvent pas et ne vont pas faire les réductions requises à cause d'un financement inadéquat;
- La formule de financement actuelle n'est pas – et n'a jamais été – adéquate pour satisfaire les besoins des districts scolaires ruraux, urbains et banlieusards (chacun a ses propres défis spécifiques);
- Les écoles, les bâtiments et les terrains sont vendus pour générer du revenu requis pour l'exploitation, l'entretien, les réparations et les nouveaux bâtiments;
- Les conseils sont forcés à monétiser et à commercialiser l'éducation parce qu'ils n'ont pas le financement adéquat.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 8**Proposée par le comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Rédigera une déclaration de principe sur l'utilisation alternative d'écoles désignées à la fermeture, y compris, mais sans se limiter à, l'utilisation des sites en tant que centres d'apprentissage chez les adultes.

Parce que :

- Plusieurs enseignants chez les adultes travaillent hors site, dans des endroits éloignés et isolés, ce qui crée des problèmes de santé et de sécurité;
- L'utilisation de ces écoles pourrait combler le critère de Valeur à la communauté établi dans le document « Ligne directrice relative à l'examen des installations destinées aux élèves » du Ministère de l'éducation;
- En gardant les sites ouverts, nous pouvons empêcher les pertes d'emplois et les communautés pourront garder leurs installations pédagogiques.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 9**Proposée par la section locale 3943, le comité de coordination des travailleuses et travailleurs des services sociaux**

Le SCFP Ontario :

Organisera une campagne de mise de pression agressive avec la participation des membres de l'AIC du SCFP libérés pour forcer le gouvernement à poursuivre son engagement de fournir le financement pluriannuel adéquat pour accorder des augmentations de salaires aux AIC du SCFP.

Parce que :

- Le système d'agences communautaires à but non lucratif est à la base de l'approvisionnement de services et de support uniformes et de haute qualité pour les individus souffrant d'affaiblissements intellectuels et leurs familles;
- Ces services et supports uniformes et de haute qualité sont fournis par les membres du SCFP qui travaillent pour ces agences communautaires à but non lucratif;
- Le gouvernement provincial est prêt à manquer à ses obligations promises aux travailleurs et aux agences de continuer à fournir assez de financement pluriannuel pour accorder des augmentations de salaires aux travailleurs de première ligne pour que les agences puissent garder les travailleurs compétents et attirer des nouvelles embauches.

Recommandation du comité:	Adoption	Rejet	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 10

Proposée par le comité de coordination des travailleuses et travailleurs des universités du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Appuiera et fournira les ressources nécessaires pour dresser une campagne qui vise à mettre de la pression sur les gouvernements provincial et fédéral pour développer une formule de financement juste et équitable qui inclut toutes les travailleuses et tous les travailleurs dans l'éducation postsecondaire;

Adressera les questions principales liées à la privatisation — les frais d'usagers, les sources de financement privées, le contrôle corporatif des recherches, la sous-traitance, les PPP, etc. — qui infestent l'éducation postsecondaire en se concentrant surtout à la nature unique de la privatisation dans le secteur;

Travaillera en solidarité avec les syndicats affiliés (comme le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (UAPUO) et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants pour garantir la réussite de cette campagne.

Parce que :

- Le SCFP s'oppose énergiquement à toute privatisation;
- L'éducation postsecondaire est un service social extrêmement important qui doit être protégé et amélioré;
- Les travailleuses et travailleurs dans l'éducation postsecondaire font face à plusieurs attaques sur leurs conditions de travail;
- Le financement public par étudiant des collèges et universités a atteint le niveau le plus bas depuis le début des années 1980;
- L'Ontario est en deuxième place pour le financement par étudiant le plus bas en Amérique du Nord, ce qui a réduit l'accès à l'éducation;
- L'éducation est un droit.

Recommandation du comité:	Adoption	Rejet	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 11
Proposée par la section locale 3913

Le SCFP Ontario :

Répudiera l'approche du gouvernement de McGuinty au traitement discriminatoire des étudiants étrangers, tel qu'expliqué dans le plan « Ontario ouvert sur le monde »;

Répudiera l'utilisation d'étudiants étrangers comme une ponction fiscale pour subventionner le système d'éducation postsecondaire sous-financé de l'Ontario;

Mettra de la pression sur le gouvernement de l'Ontario pour garder ses promesses et augmentera le financement provincial au système d'éducation postsecondaire.

Parce que :

- Le gouvernement de McGuinty veut augmenter les frais de scolarité des étudiants étrangers pour les institutions postsecondaires de 50 pourcent afin de subventionner le système d'éducation postsecondaire sous-financé de l'Ontario. La raison pour ceci pourrait être les frais de scolarité élevés et non règlementés que les étudiants étrangers doivent déboursier pour obtenir une éducation postsecondaire;
- Les étudiants étrangers sont des membres indispensables de la société canadienne et des institutions postsecondaires et ils méritent un traitement juste, digne et respectueux;
- Le gouvernement de McGuinty utilise les étudiants étrangers pour renoncer à ses responsabilités et à ses promesses de financer l'éducation postsecondaire adéquatement;
- Un « Ontario ouvert sur le monde » permet au gouvernement de McGuinty et aux institutions postsecondaires de résoudre leurs problèmes budgétaires autoproclamés en utilisant les étudiants étrangers;
- Un « Ontario ouvert sur le monde » est la suite d'une histoire honteuse de la position du Canada envers les immigrants, les travailleurs migrants et les minorités ethniques;
- Les frais de scolarité des étudiants étrangers représentent une ponction fiscale raciste, discriminatrice et injuste dans le monde d'aujourd'hui.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 12
Proposée par la section locale 3913

Le SCFP Ontario :

Fera connaître sa position qui s'oppose aux frais de scolarité en général et surtout les frais de scolarité pour les étudiants étrangers;

Répudiera l'utilisation d'étudiants étrangers comme une ponction fiscale pour subventionner le système d'éducation postsecondaire sous-financé de l'Ontario;

Mettra de la pression sur le gouvernement de l'Ontario pour garder ses promesses et pour augmenter le financement provincial au système d'éducation postsecondaire;

Appuiera et fournira les ressources nécessaires aux sections locales du secteur d'éducation postsecondaire pour lutter contre les frais de scolarité non réglementés imposés sur les étudiants étrangers sur leurs campus respectifs.

Parce que :

- Les étudiants étrangers payent des frais de scolarité élevés, discriminatoires et non réglementés pour obtenir une éducation postsecondaire en Ontario;
- Les étudiants étrangers sont des membres indispensables de la société canadienne et des institutions postsecondaires et ils méritent un traitement juste, digne et respectueux;
- Les étudiants étrangers stimulent l'économie, payent des impôts et contribuent au RPC et à l'AE, mais ne pourront jamais obtenir l'accès à ses avantages sociaux – de plus, ils ne sont pas éligibles pour le RAMO;
- Les institutions postsecondaires utilisent les frais de scolarité des étudiants étrangers pour résoudre leurs problèmes budgétaires autoproclamés au lieu de se rendre responsables pour leur propre mauvaise gestion et distribution inégale des ressources institutionnelles;
- Les frais de scolarité élevés pour les étudiants étrangers représentent la suite d'une histoire honteuse de la position du Canada envers les immigrants, les travailleurs migrants et les minorités ethniques;
- Ces frais de scolarité des étudiants étrangers représentent une ponction fiscale raciste, discriminatrice et injuste dans le monde d'aujourd'hui.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 13
Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Travaillera avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants pour organiser une campagne publique pour adresser le problème de financement inadéquat et du sous-financement chronique du système postsecondaire, en mettant l'emphase sur le besoin de garder le système dans le secteur public et en ciblant le gouvernement provincial pendant leurs préparatifs pour les élections en 2011 afin de protéger les travailleurs dans le système d'éducation postsecondaire et les besoins du secteur;

Mettra de la pression pour obtenir un transfert fédéral désigné pour l'éducation postsecondaire, la mise en application d'une Loi fédérale sur l'éducation postsecondaire et une augmentation du financement provincial pour garantir l'élimination de tous les frais de scolarité et accessoires et pour arrêter les réductions budgétaires dans chaque université;

Utilisera les membres libérés pour la campagne et le développement de matériels pour la campagne.

Parce que :

- Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario a été chroniquement sous-financé;
- Les administrateurs aux universités placent les étudiants contre les travailleurs pour adresser leurs contraintes budgétaires;
- Les réductions budgétaires ciblent l'éducation basée sur l'équité, y compris les cours sur le sexe, les autochtones et les arts critiques;
- Les frais de scolarité sont en fait des frais d'utilisateurs et une forme de privatisation et se baser sur des emprunts encourage un cycle d'endettement pour toute la vie;
- Les réductions budgétaires ne sont pas nécessaires, mais se sont des décisions politiques au sein du Conseil de gouverneurs et proviennent de la faible priorité de l'éducation postsecondaire accordée par le gouvernement.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 14
Proposée par la section locale 1281, le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Organisera une campagne et mettra de la pression sur le gouvernement, avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, pour exiger la fin du système à

deux vitesses entre les étudiants nationaux et étrangers, car la différence entre les frais de scolarité est une forme discriminatrice de déréglementer les services publics pour les non-citoyens;

Rédigera une lettre au gouvernement et encouragera les sections locales et les membres à rédiger une lettre pour condamner toute proposition du gouvernement ou d'une institution pour recruter des étudiants étrangers afin de contrebalancer les pénuries de financement;

Continuera ses demandes et mises de pression pour éliminer tous les frais d'usagers, frais de scolarité et accessoires et travaillera pour s'assurer que le gouvernement fournisse le financement nécessaire pour adresser le sous-financement chronique du système d'éducation postsecondaire et pour permettre aux étudiants nationaux et étrangers de participer sans devoir surmonter des obstacles monétaires.

Parce que :

- Le discours du Trône de l'Ontario propose de contrebalancer les pénuries de financement dans l'éducation postsecondaire et de contrôler les frais de scolarité des étudiants nationaux avec un programme de recrutement intensif qui visera à attirer plus d'étudiants étrangers à l'Ontario;
- Un système à deux vitesses des frais de scolarité pour les étudiants étrangers est discriminatoire et renforce la déréglementation pour les non-citoyens;
- L'Ontario a les frais de scolarité les plus élevés pour l'éducation de premier cycle et de grade supérieur au Canada et le financement provincial est l'avant-dernier en Amérique du Nord, classé juste au-dessus de l'Alabama.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 15

Proposée par le comité de coordination des travailleuses et travailleurs des universités du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Adoptera une politique « contre les ententes différentielles » qui s'oppose à la négociation de systèmes différentiels dans les conventions collectives et qui favorise l'élimination des ententes différentielles qui existent déjà dans les conventions collectives;

Informera les membres et les dirigeants locaux des dangers des conventions collectives différentielles;

Mettra de la pression sur le SCFP National au congrès national pour adopter cette politique et pour l'incorporer à la politique nationale de négociations sans concessions;

Remettra une résolution au prochain congrès de la Fédération du travail de l'Ontario et mettra de la pression pour avoir ce débat à l'assemblée et pour adopter la même politique.

Parce que :

- Les conventions collectives ayant des taux de salaire et/ou des avantages sociaux inférieurs pour les travailleurs embauchés après des dates spécifiques peuvent être considérées comme des conventions collectives « différentielles » (c'est-à-dire, ce sont des conventions collectives à deux vitesses);
- Les vitesses permettent aux employeurs de cacher des concessions dans les conventions collectives;
- Les vitesses sont devenues de plus en plus populaires au cours des dernières 30 années et commencent à s'infiltrer dans les conventions collectives du SCFP;
- Les conventions collectives différentielles représentent des concessions pour les futurs membres qui sont incapables de donner leur opinion;
- Ces conventions châtient les jeunes travailleurs, car elles garantissent leur traitement en tant que citoyens de deuxième classe et les exclut de leur syndicat;
- Le SCFP Ontario a déjà une position contre les négociations de concessions et est en faveur d'un salaire égal pour un travail égal.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 16

Proposée par la section locale 2484 et le comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Adoptera une politique « contre les ententes différentielles » qui s'oppose à la négociation de systèmes différentiels dans les conventions collectives et qui favorise l'élimination des ententes différentielles qui existent déjà dans les conventions collectives;

Informera les membres et les dirigeants locaux des dangers des conventions collectives différentielles;

Remettra une résolution au prochain congrès de la Fédération du travail de l'Ontario et au prochain congrès du SCFP National et mettra de la pression pour avoir ce débat à l'assemblée et pour adopter la même politique.

Parce que :

- Les conventions collectives ayant des taux de salaire et/ou des avantages sociaux inférieurs pour les travailleurs embauchés après des dates spécifiques peuvent être considérées comme des conventions collectives « différentielles » (c'est-à-dire, ce sont des conventions collectives à deux vitesses).
- Les vitesses permettent aux employeurs de cacher des concessions dans les conventions collectives;
- Les vitesses sont devenues de plus en plus populaires au cours des dernières 30 années et commencent à s'infiltrer dans les conventions collectives du SCFP;
- Les conventions collectives différentielles représentent des concessions pour les futurs membres qui sont incapables de donner leur opinion;
- Ces conventions châtient les jeunes travailleurs, car elles garantissent leur traitement en tant que citoyens de deuxième classe et les exclut de leur syndicat;
- Le SCFP Ontario a déjà une position contre les négociations de concessions et est en faveur d'un salaire égal pour un travail égal;
- Les dirigeants locaux ont besoin de l'appui pour résister aux conditions difficiles qui mènent à des conventions collectives différentielles;
- Nous voulons la même chose pour tous les travailleurs.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 17

Proposée par le comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Mettra de la pression sur le gouvernement provincial à la table de négociations centrale pour obtenir les points suivants :

- Des salaires, indemnités et descriptions de tâches normalisés, sans « blocages de postes » pour les travailleurs les mieux rémunérés et la protection de l'emploi basé sur l'ancienneté pour les compagnons apprentis dans le secteur public
- Des ajustements basés sur la valeur du marché et la promotion publique de tous les métiers pour le travail effectué et d'insister sur le fait que tous les travaux spécialisés doivent être effectués par des techniciens brevetés syndiqués.

Parce que :

- Les préposés à l'entretien et aux réparations et des métiers dans le secteur public ont été sous-évalués depuis il y a très longtemps pour le travail qu'ils effectuent dans nos installations publiques; et

- Les préposés à l'entretien et aux réparations et des métiers dans le secteur public sont toujours attaqués par les employeurs en les déqualifiant et en embauchant des entrepreneurs pour faire leur travail.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 18

Proposée par le conseil régional de Toronto du SCFP et le comité du triangle rose du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Garantira les ressources nécessaires pour dresser une campagne à travers la province pour faire la promotion active des négociations qui incluent du langage sur un modèle d'équité en emploi pour faire de sorte que les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenderistes et tous ceux qui s'identifient comme « homosexuels » fassent partie d'un cinquième groupe désigné;

De plaider agressivement pour que chaque section locale en Ontario négocie des modèles d'équité en emploi dans leur prochaine convention collective.

Parce que :

- Le harcèlement ou la menace de harcèlement est une réalité courante pour plusieurs travailleurs homosexuels / LGBT;
- Faire de sorte que lesbiennes, gays, bisexuels, transgenderistes et ceux qui s'identifient comme « homosexuels » fassent partie d'un cinquième groupe désigné pour établir des paramètres au milieu de travail pour l'équité en emploi qui seront appuyés fortement par la Fédération du travail de l'Ontario et les plaideurs d'équité;
- L'homophobie, la transphobie, la phobie du VIH séropositif et tout autre préjudice non hétéro-normatif n'a pas de place dans notre milieu de travail;
- Lorsque l'on prend des actions systémiques contre le sexisme, le racisme et le capacitisme, il faut aussi inclure les actions contre l'hétéro-sexisme et l'homophobie;

Puisque le fait d'être ouvertement LGBT au travail peut devenir dangereux, présentement, l'exigence d'équité en emploi avec une représentation numérique n'est pas une demande pour ce groupe. Cependant, il est fortement recommandé que les travailleurs homosexuels/LGBT soient inclus en tant que groupe désigné.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 19

Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Continuera à travailler avec le SCFP National, les syndicats locaux, la Fédération du travail de l'Ontario locale et les alliés communautaires pour pousser le gouvernement provincial à développer un plan économique pour les ontariens qui inclura :

- Des investissements au niveau provincial et fédéral dans l'infrastructure sociale et les services publics;
- Une stratégie pour accorder un salaire convenable à la main d'œuvre;
- La création d'emplois verts, y compris les emplois dans le secteur public, pour faire la promotion d'une économie écologique et durable;
- L'équité salariale pour les femmes, les autochtones, les groupes racialisés, les travailleurs à faible salaire et les travailleurs handicapés;
- Les régimes de retraite pour tous les travailleurs, y compris les régimes de retraite publics plus robustes;
- Plus de syndicalisation en Ontario avec la restauration de l'accréditation syndicale par contrôle de cartes;
- Une politique fiscale équitable avec des taxes plus élevées sur les profits, les revenus élevés et les richesses;
- Une garantie d'emploi pour tous.

Parce que :

- La récession économique en 2008 a eu un impact dévastateur sur la classe ouvrière, leurs familles et les collectivités. Presque 400 000 travailleurs ontariens — surtout dans les secteurs de fabrication, industriel et des ressources naturelles — ont perdu leur emploi. Le gouvernement provincial n'a pas réussi à élaborer une stratégie économique qui avantagera la classe ouvrière avec la création de bons emplois et qui réduira les dépenses dans les programmes sociaux nécessaires pour la classe ouvrière pour contrôler le déficit.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 20

Proposée par la section locale 2484, le comité de coordination des travailleuses et travailleurs des universités du SCFP Ontario, le comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Créera, développera et fournira les ressources nécessaires pour dresser une campagne qui fera la promotion de la nationalisation des postes prépondérants de l'économie;

Mettra de la pression sur le SCFP National, la Fédération du Travail de l'Ontario et le Congrès du travail du Canada pour faire de même.

Parce que :

- Le SCFP a lutté énormément contre la privatisation pendant des décennies. La croissance du secteur public avec la nationalisation est un ajout logique à cette lutte;
- L'économie devrait être de propriété publique et contrôlée démocratiquement;
- Notre travail devrait favoriser toute la société et non pas quelques capitalistes;
- Comme l'on a clairement pu témoigner dans les actualités, comme la grève à Vale Inco et la « Grande Récession », les entreprises privées sont incapables de gérer l'économie d'une façon responsable.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 21

Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Parrainera les événements pendant la semaine du 21 juin, 2010, y compris le 25 juin, la journée d'action, et le 26 juin, la démonstration à Toronto contre le G20;

Travaillera avec les partenaires communautaires et les syndicats à travers la province pour les encourager et les aider à participer dans une mobilisation des masses pour protester le G20;

Sensibilisera les membres à travers la province et encouragera leur participation à plusieurs événements.

Parce que :

- Les dirigeants du G-20 vont se réunir à Toronto en juin, 2010;

- Le G-20 a été fondé pour rassembler les économies avancées et émergentes pour stabiliser le marché financier mondial et pour faire la promotion de réformes néolibérales;
- Le G-20 a constamment ignoré les droits des communautés, des travailleurs et du peuple indigène et a constamment ignoré les droits de la personne et la protection de l'environnement;
- Plusieurs organismes de la société civile et syndicats, y compris le Congrès du travail du Canada, se mobilisent activement pour les réunions du G20 à Toronto, y compris une démonstration du peuple pour toute la famille à Toronto le samedi, 26 juin, 2010, qui fait la promotion d'une mondialisation axée sur le peuple;
- Il y aussi des mobilisations populaires et communautaires qui auront lieu à Toronto et qui se baseront sur les sujets de souveraineté indigène, justice environnementale, justice économique et droits de migrants.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 22
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Travaillera avec les groupes de la société civile pour mobiliser nos membres et le grand public contre le programme capitaliste des G8/G20 et participera dans des manifestations des masses;

Organisera le Sommet populaire avec les partenaires syndicaux et communautaires pour s'opposer aux Sommets des dirigeants des G8/G20 prévus à Huntsville et à Toronto en juin, 2010;

Éduquera nos membres, nos sections locales et nos conseils régionaux sur le régime de mondialisation, déréglementation et privatisation que les G8/G20 fait valoir constamment et agressivement.

Parce que :

- Les Sommets des dirigeants des G8/G20 sont non démocratiques et font la promotion d'un programme qui ne considère pas les meilleurs intérêts de la classe ouvrière au Canada et à l'étranger.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 23
Proposée par la section locale 2316

Le SCFP Ontario :

Appuiera la coalition « Recession Relief Coalition » en :

- Appuyant les événements d'éducation du grand public en montrant les impacts humains de la récession, la défense de certaines actions gouvernementales comme les réformes à l'AE, l'aide sociale, les régimes de retraite et le logement à prix abordable et le financement de services sociaux;
- Aidant avec les activités de recherche/médiatiques;
- Faisant la promotion d'événements auprès des sections locales du SCFP;
- Fournissant une donation de 3 000,00 \$ pour appuyer le travail de la coalition : la recherche axée sur la communauté, la défense des droits et la mobilisation des collectivités.

Parce que :

- Des centaines de milliers de résidents de l'Ontario et de membres du SCFP ont perdu leur emploi pendant cette récession et plusieurs de ces emplois n'existeront plus;
- Les gens au chômage souffrent énormément avec cette nouvelle économie qui offre moins de bons emplois et un manque d'appui communautaire et gouvernemental;
- 500 000 personnes ne recevront plus l'AE dans quelques mois et il n'y a pas de bons emplois à l'horizon. Plusieurs font face à une crise de l'endettement, au risque de perdre leur maison et à des salaires au seuil de la pauvreté;
- Les demandes d'aide sociale ont monté en flèche en Ontario;
- Les agences sociales et à but non lucratif ont été très affectées pendant cette récession, avec une augmentation dans la demande de services, mais une réduction de financement;
- La mobilisation communautaire des groupes communautaires et syndicaux est essentielle pour que les gouvernements fédéral et provincial réagissent.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 24**Proposée par le comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Mettra de la pression pour obtenir un programme d'apprentis entièrement financé par le gouvernement dans le secteur public syndiqué;

S'assurera que l'égalité soit un facteur au moment d'octroyer les apprentissages;

Mettra de la pression pour changer la *Loi sur l'éducation* pour promouvoir les apprentissages et la remise en vigueur de cours d'ateliers au niveau primaire et secondaire avec un programme scolaire normalisé;

Mettra de la pression pour obtenir un programme scolaire normalisé vis-à-vis les métiers dans les institutions postsecondaires.

Parce que :

- La main d'œuvre du secteur public vieillit et a énormément besoin de l'arrivée de nouveaux travailleurs syndiqués dans le secteur des métiers.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 25**Proposée par la section locale 3902 et le comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Organisera un cours annuel sur la santé et la sécurité;

Offrira des cours en santé et en sécurité, y compris le niveau 1, le niveau 2 – Droit, le niveau 2 – Comités, la formation sur les dangers spécifiques, etc;

Fera une promotion générale du cours dans toutes les sections du syndicat.

Parce que :

- Nous devrions encourager nos membres à évaluer la formation en santé et en sécurité;
- L'éducation est essentielle pour protéger notre santé et notre sécurité au travail;
- Les employeurs continuent à ignorer leurs responsabilités sous le régime de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*;
- La formation offerte par le syndicat est largement supérieure à la formation imposée par l'employeur;

- La création de militants en santé et en sécurité dans nos syndicats est un élément important dans le développement de nos compétences pour lutter à tous les niveaux.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 26

Proposée par le Comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

S'engagera à mettre de la pression sur le SCFP National pour attribuer du financement et des ressources nécessaires pour avoir un représentant CSPAAT bilingue supplémentaire.

Parce que :

- En mars 2010, il n'y a pas encore de représentant CSPAAT bilingue pour la province de l'Ontario;
- Les problèmes liés au CSPAAT affectent tous les membres du SCFP dans la province;
- Notre capacité de communiquer sur les questions liées au CSPAAT en français n'est pas un privilège, c'est un droit;
- Les militants du CSPAAT et du retour au travail de nos sections locales doivent être appuyés davantage pour aider les employés avec des réclamations CSPAAT.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 27

Proposée par la section locale 2484 et le comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Développera, mettra sur place et fournira les ressources nécessaires pour établir un programme de mentorat pour le SCFP Ontario;

Créera un groupe de mentors composé des membres du conseil exécutif, du personnel de la division de l'Ontario, des conseils régionaux et des présidents de sections locales et tout autre militant du SCFP avec de l'expérience;

Créera un groupe d'apprentis composé des nouveaux membres militants;

Garantira un processus de demande ouvert et transparent pour compléter chaque groupe et pour affecter les mentors/apprentis;

Travaillera avec les comités sectoriels et d'égalité pour faire la promotion du programme à travers le syndicat;

Travaillera avec la Direction du développement syndical du SCFP National pour inclure des modules de formation qui feront partie du programme;

Assignera la première équipe de mentors/apprentis avant le Congrès en 2012.

Parce que :

- Le développement d'une nouvelle base de militants est *très* important pour garder un syndicat puissant à l'avenir;
- Nous devons protéger notre patrimoine institutionnel et le transmettre à une nouvelle génération de militants;
- Le programme de mentorat est une méthode de formation extrêmement efficace;
- Le SCFP Ontario a de vastes expériences qui seront conservées;
- Les nouveaux militants du SCFP ont besoin de l'appui au-delà du niveau local pour bâtir des connaissances et obtenir de l'expérience;
- Nous devrions investir dans nos membres.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 28

Proposée par le comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Développera, mettra sur place et fournira les ressources nécessaires pour établir un programme de mentorat pour le SCFP Ontario;

Créera un groupe de mentors composé des membres du conseil exécutif, du personnel de la division de l'Ontario, des conseils régionaux et des présidents de sections locales et tout autre militant du SCFP avec de l'expérience;

Créera un groupe d'apprentis composé des nouveaux membres militants;

Garantira un processus de demande ouvert et transparent pour compléter chaque groupe et pour affecter les mentors/apprentis;

Travaillera avec les comités sectoriels et d'égalité pour faire la promotion du programme à travers le syndicat;

Travaillera avec la Direction du développement syndical du SCFP National pour inclure des modules de formation qui feront partie du programme;

Assignera la première équipe de mentors/apprentis avant le Congrès en 2012.

Parce que :

- Le développement d'une nouvelle base de militants est très important pour garder un syndicat puissant à l'avenir;
- Nous devons protéger notre patrimoine institutionnel et le transmettre à une nouvelle génération de militants;
- Le programme de mentorat est une méthode de formation extrêmement efficace;
- Le SCFP Ontario a de vastes expériences qui doivent être conservées;
- Les nouveaux militants du SCFP ont besoin de l'appui au-delà du niveau local pour bâtir des connaissances et obtenir de l'expérience;
- Nous devrions investir dans nos membres, puisqu'ils représentent notre avenir.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 29
Proposée par la section locale 1521

ATTENDU QUE la responsabilité de présider les réunions prend de la formation et de l'expérience; et

ATTENDU QUE la division de l'Ontario a plusieurs comités; et

ATTENDU QUE les comités de travail ont des conférences annuelles avec près de trois cent délégués; et

ATTENDU QUE la Division et plusieurs de ses comités ont des forums spéciaux avec un grand nombre de délégués présents; et

ATTENDU QUE le rôle du président est essentiel pour garantir que les débats se déroulent d'une façon organisée et respectueuse.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE la Division garantisse que tous les présidents de tous les comités aient l'opportunité de recevoir de la formation pour présider les réunions d'une manière efficace.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 30
Proposée par la section locale 1521

ATTENDU QUE l'alphabétisation financière n'est pas un cours dans le programme scolaire; et

ATTENDU QUE ce manque d'alphabétisation financière cause un impact à long terme; et

ATTENDU QUE l'alphabétisation financière est extrêmement utile pour les activités syndicales comme les négociations,

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE la division de l'Ontario travaille avec la Direction du développement syndical du SCFP National pour créer un cours et du matériel qui aidera à comprendre les notions élémentaires sur les finances et l'économie; et

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE cette information soit conçue pour rehausser le langage budgétaire, la terminologie et les différents processus utilisés par les ministères du gouvernement qui financent les services effectués par les membres du SCFP.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 31
Proposée par la section locale 3943 et le comité des métiers du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Mettra de la pression sur le gouvernement provincial pour garantir la représentation et une voix pour le nouveau Collège des Métiers (Projet de loi 183) concernant l'adhésion, les titres et qualités et l'éducation au sein des syndicats des employés du secteur public.

Parce que :

- Le projet de loi 183 va permettre aux employeurs d'obtenir encore plus de représentation et une plus grande voix sur le conseil du Collège des Métiers, donc il sera difficile de se faire entendre lors des discussions portant sur les métiers.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 32

Proposée par la section locale 4222

Le SCFP Ontario :

Effectuera des recherches sur les avantages et les désavantages des programmes de gestion du bien-être et des présences;

Donnera des directives aux sections locales pour informer nos membres sur les carences liées à ce type de politique;

Développera une politique sur les programmes de gestion du bien-être et des présences.

Parce que :

- Les membres du SCFP font face à des problèmes de santé et de sécurité de plus en plus complexes – ainsi que des blessures au travail provenant – parmi d'autres choses – des nouvelles stratégies et pratiques d'embauche – comme les programmes de bien-être et les programmes de gestion des présences établis par les employeurs;
- Ces nouveaux modèles de gestion sont utilisés pour réduire les coûts d'indemnisation des employés;
- Ces modèles de gestion vont à l'encontre des droits et libertés de certains travailleurs, car ceux-ci doivent donner l'accès à leur information personnelle et/ou confidentielle;
- Ces nouveaux modèles de gestion sont utilisés pour adapter les travailleurs à leurs milieux de travail au lieu de l'inverse.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 33**Proposée par le Comité des travailleuses et travailleurs blessés du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Appuiera et fournira les ressources pour dresser une campagne conjointe entre les travailleurs blessés et la santé et la sécurité du SCFP Ontario et les comités de parrainage axée sur la problématique de la violence au travail. Le but de la campagne sera d'éduquer les membres sur le projet de loi 168, y compris comment identifier, signaler et résoudre les problèmes de violence au travail.

Parce que :

- Tous les travailleurs méritent de travailler dans un milieu sans dangers, harcèlement, intimidation, brimades ou tout autre comportement qui crée une atmosphère empoisonnée.
- Les effets physiques et psychologiques provenant de la violence au milieu de travail ne sont pas toujours reconnus ou acceptés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.
- L'adoption du projet de loi 168 rend les employeurs responsables pour créer une politique portant sur la violence au travail. Nos comités conjoints en santé et sécurité doivent avoir les connaissances et le pouvoir pour agir contre les employeurs qui refusent de se conformer à la loi.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 34**Proposée par la section locale 1281, la section locale 3902, la section locale 3907, le comité des travailleuses et travailleurs ayant un handicap du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Appuiera et fournira les ressources nécessaires pour effectuer le travail du comité des travailleurs handicapés qui vise à lui permettre de rehausser l'importance de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario auprès des membres et de nos collectivités.

Parce que :

- Le mandat du SCFP Ontario est d'appuyer tous les travailleurs pour avoir des milieux de travail équitables, sains et sécuritaires.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 35

Proposée par les sections locales 1281, 3902, 3907, 4400, le comité des travailleuses et travailleurs ayant un handicap du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Appuiera et fournira les ressources nécessaires au comité des travailleuses et travailleurs ayant un handicap du SCFP Ontario pour lui permettre de recueillir du langage d'équité en emploi inclusif dans les conventions collectives et appuiera la création de politiques et de procédures dans nos milieux de travail et nos sections locales qui cibleront les travailleurs handicapés, tel qu'indiqué par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et pour inclure d'autres groupes à la recherche de l'équité.

Parce que :

- La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* nous donne une base prescrite par la loi qui améliorera l'accès et qui pourra être utilisée pour appuyer l'accès à tous les groupes à la recherche de l'équité.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 36

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Continuera ses efforts débutés grâce à la Résolution No. 69 de 2009 concernant les 35 communautés autochtones qui n'ont pas de choix et doivent boire de l'eau embouteillée, puisque l'eau potable est polluée.

Parce que :

- L'eau représente la vie et il y a une preuve évidente que la qualité de l'eau dans plusieurs communautés des Premières Nations est très mauvaise, avec des mauvaises installations pour les eaux usées;
- On constate que l'eau potable imbuvable chez les peuples autochtones, malgré le fait que ce ne soit pas une des plus grandes inquiétudes au cours des derniers 100 ans pour le reste du Canada, est un problème qui a été identifié à plusieurs reprises en tant que source préoccupante de grande importance et une cause perpétuelle de maladies;
- La problématique de l'eau ne va pas disparaître et il faut faire davantage pour contrer ces effets;
- Il y a 93 communautés des Premières Nations faisant partie de l'avis d'eau potable de Santé Canada, y compris les avis pour « bouillir l'eau » et « de ne pas boire l'eau » — donc presque une parmi six communautés;
- Environ 300 circuits d'eau dans les communautés des Premières Nations sont classifiés « à risque moyen » et ils peuvent facilement passer au niveau de risque élevé.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 37

Proposée par la section locale 1521, la section locale 3902, la section locale 3907, la section locale 4400, le conseil régional de Toronto du SCFP, le comité de la justice raciale du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

En collaboration avec nos organisations syndicales et de justice sociale, développera et mettra sur place une campagne qui mobilisera les travailleurs occasionnels et les sections locales qui s'opposent à la précarisation des milieux de travail du SCFP dans tous les secteurs dans la province de l'Ontario.

Parce que :

- Le nombre de travailleurs à temps partiel, de relève, occasionnels et temporaires augmente dans les milieux de travail dans tous les secteurs du SCFP et dans la situation économique actuelle, le nombre deviendra de plus en plus important;
- Ces travailleurs positionnés précairement fonctionnent dans un milieu de travail à salaire inférieur et sans avantages sociaux, régimes de retraite ou sécurité d'emploi;

- Les travailleurs occasionnels sont surtout des autochtones, femmes, travailleurs, des personnes racialisées et des travailleurs handicapés.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 38

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Animera des ateliers de sensibilisation sur les cultures autochtones pour le conseil exécutif du SCFP Ontario;

Encouragera tous les conseils régionaux et toutes les sections locales du SCFP Ontario de faire la promotion de la sensibilisation sur les cultures autochtones et d'offrir l'atelier à leurs membres;

Travaillera avec la Direction du développement syndical pour développer des ateliers sur la sensibilisation aux cultures autochtones qui correspondent aux besoins des conseils, des sections locales et du conseil exécutif.

Parce que :

- La sensibilisation aux cultures autochtones est une nouvelle initiative qui doit être promue dans notre syndicat;
- Habituellement, le SCFP a joué un rôle important dans l'influence du progrès social et la défense des questions d'égalité;
- Les personnes autochtones et non autochtones doivent avoir des connaissances sur nos traditions et notre patrimoine;
- Il faut établir une bonne compréhension entre les communautés autochtones et les syndicats.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 39**Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Parrainera l'initiative du conseil des autochtones de sensibiliser le peuple de l'Ontario sur le génocide culturel qui a empêché les communautés autochtones d'avoir un droit de la personne fondamentale, de transmettre leurs traditions et de conserver leur identité culturelle.

Parce que :

- Forcer les enfants autochtones à étudier dans les pensionnats peut être interprété comme un acte de génocide culturel;
- L'Article #2 de 1948 de l'ONU déclare que les « actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, complètement ou partiellement, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe font partie de la définition du génocide »;
- Cinq générations d'enfants autochtones au Canada ont été enlevées de leurs familles pour leur enseigner que leur patrimoine, langue, coutumes et traditions spirituelles sont honteux.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 40**Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Encouragera le SCFP National de mettre de la pression sur le gouvernement fédéral pour établir le 21 juin – connu sous le nom de la journée de l'autochtone – comme un jour férié à travers le Canada;

Encouragera tous les membres et toutes les sections locales à célébrer la journée nationale de l'autochtone dans leurs communautés.

Parce que :

- La base de l'identité culturelle du Canada est formée par le patrimoine autochtone;
- Présentement, la journée nationale de l'autochtone est sous-représentée et il est important de reconnaître que ce jour est – de plusieurs façons – un rappel que nous devons rester vigilants pour reconnaître les conditions du peuple autochtone dans leur vie quotidienne.

Recommandation du comité:	Adoption	Rejet	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 41

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Exigera au gouvernement de l'Ontario d'administrer une évaluation environnementale complète du bassin versant des Premières Nations Grassy Narrows;

Exigera au gouvernement de l'Ontario de mettre sur place un programme correctif pour inverser la contamination de mercure dans le bassin versant des Premières Nations Grassy Narrows provenant de plusieurs années d'émissions industrielles.

Parce que :

- Le peuple des Premières Nations Grassy Narrows luttent contre les effets sévères de l'exposition de mercure à la santé;
- Les émissions polluent le bassin versant qui leur a servi de source d'eau potable depuis leur arrivée il y a plusieurs décennies et le gouvernement fédéral indique que le problème n'existe plus — mais les autochtones dans la communauté exhibent encore les symptômes atroces de l'empoisonnement par le mercure.

Recommandation du comité:	Adoption	Rejet	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 42

Proposée par les sections locales 1, 3393, 4557, le comité de solidarité internationale du SCFP Ontario

ATTENDU QUE dans le discours du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, il fut indiqué qu'au « Sri Lanka, l'opportunité pour atteindre la paix et la réconciliation continue à être gâchée par le traitement des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et tous ceux qui critiquent le gouvernement »; et

ATTENDU QUE les journalistes sans Frontières ont identifié le Sri Lanka comme un des pays les plus dangereux au monde pour les journalistes; et

ATTENDU QUE depuis 2005, plus de 20 journalistes et employés des médias ont été victimes d'enlèvement et tués — y compris Lasantha, tuée publiquement en pleine

journée — et plus de 50 journalistes ont dû quitter le pays par crainte de disparition involontaire et d'enlèvement; et

ATTENDU QUE le journaliste Tissanayagam a été condamné à 20 ans de travail intensif pour avoir écrit deux articles sur la souffrance de la population Tamoule,

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le SCFP Ontario demande au SCFP National, au Congrès du Travail du Canada, aux organisations de la société civile, aux partis politiques et au gouvernement canadien d'exiger que le gouvernement Sri Lankais reconnaisse le droit de la liberté de s'exprimer en tant que droit fondamental et de mettre fin aux enlèvements, harcèlements et disparitions involontaires de journalistes immédiatement; et

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le SCFP Ontario soit solidaire avec les journalistes Sri Lankais courageux qui donnent les nouvelles et plaident la cause des droits de l'homme.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 43

Proposée par le Comité de solidarité internationale du SCFP Ontario

ATTENDU QUE l'Organisation internationale du Travail considère la Colombie comme le pays le plus dangereux au monde pour les travailleurs syndiqués, avec 2800 militants tués dans les derniers 25 ans; et

ATTENDU QUE les législateurs des États-Unis ont refusé d'adopter un accord de libre-échange avec la Colombie à cause des abus atroces aux droits des personnes syndiquées, organismes sociaux, femmes et peuples indigènes, et le gouvernement d'Obama a installé sept nouvelles bases militaires en Colombie apparemment pour combattre le trafic des drogues; et

ATTENDU QUE le Plan Colombie, l'initiative militaire précédente, a seulement causé plus de violations aux droits de la personne et l'éviction des peuples indigènes, et que présentement, le gouvernement des États-Unis est en train de déployer une stratégie militaire contre les gouvernements progressifs du Venezuela, de la Bolivie et de l'Équateur, ce qui augmentera les tensions politiques et la possibilité de conflits militaires dans la région.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le SCFP Ontario travaille avec le SCFP National pour éduquer nos membres sur les répercussions des conflits militaires en Amérique du Sud et propose le démantèlement des nouvelles bases militaires en Colombie.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le SCFP Ontario et le SCFP National demande à ses affiliés et au Congrès du travail du Canada et travaille avec nos homologues en Amérique latine pour exiger aux gouvernements des États-Unis et de la Colombie d'arrêter la militarisation de ce pays.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 44

Proposée par la section locale 3393 et le comité de solidarité internationale du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Travaillera avec le Congrès du travail du Canada et les alliés syndicaux pour mettre de la pression sur le gouvernement canadien pour faire des recherches sur comment les relations canadiennes avec les Philippines contribuent à la répression des travailleurs aux Philippines et à l'exploitation des travailleurs migrants des Philippines au Canada;

Continuera à appuyer la relation entre travailleurs avec les organismes syndicaux des Philippines, comme COURAGE et ACT, pendant leur lutte contre la privatisation et la défense des droits de la personne aux Philippines.

Parce que :

- Plus de 1 000 militants syndicaux et des droits de la personne aux Philippines ont souffert de meurtres extrajudiciaires, de disparitions imposées et de représailles politiques depuis 2001;
- Plusieurs entités nationales, y compris l'Organisation des Nations Unis et Amnistie Internationale, considèrent que le gouvernement des Philippines, avec la police nationale des Philippines (PNP) et les forces armées des Philippines (FAP), est responsable pour ces crimes;
- Le gouvernement du Canada forme la PNP et les FAP en utilisant le programme d'instruction et de coopération militaires (PICM) et le programme d'instruction et de coopération policier (PICP);
- Les Présidents nationaux de l'ACT et de COURAGE, qui ont récemment complété un circuit de justice mondiale avec le SCFP National à travers le Canada, ont eu, ont présentement, et continueront à avoir des membres qui sont victimes de plusieurs formes de violence et de harcèlement, y compris les meurtres.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 45
Proposée par la section locale 3902

Le SCFP Ontario :

Demandera au gouvernement du Canada d'augmenter la pression internationale sur le gouvernement de l'Ouganda pour mettre fin à la criminalisation de l'orientation et l'identité sexuelle;

Insistera que le gouvernement du Canada s'unisse activement aux efforts internationaux pour décriminaliser l'orientation et l'identité sexuelle dans tous les pays.

Parce que :

- La loi proposée conçue pour fortifier la criminalisation de l'homosexualité en Ouganda a mené à des menaces de mort et à des agressions physiques contre les ougandais soupçonnés d'être homosexuels;
- Le Haut-Commissariat des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a insisté auprès de l'Ouganda de ne pas promulguer cette loi et de décriminaliser l'homosexualité;
- Dans trop de pays, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenderistes et intersexués continuent à faire face à des sanctions pénales, à des meurtres, à la violence ou à la torture à cause de leur style de vie et qui ils aiment;
- Les nations responsables pour les violations des droits de la personne continuent à « atténuer l'interprétation » de la loi internationale sur les droits de l'homme et laissent les LGBTI sans protection.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 46
Proposée par le conseil régional de Toronto du SCFP, le comité du triangle rose du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Demandera au gouvernement du Canada d'augmenter la pression internationale sur le gouvernement de l'Ouganda pour mettre fin à la criminalisation de l'orientation et l'identité sexuelle;

Insistera que le gouvernement du Canada s'unisse activement aux efforts internationaux pour décriminaliser l'orientation et l'identité sexuelle dans tous les pays.

Parce que :

- La loi proposée conçue pour fortifier la criminalisation de l'homosexualité en Ouganda a mené à des menaces de mort et à des agressions physiques contre les ougandais soupçonnés d'être homosexuels;
- Le Haut-Commissariat des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a insisté auprès de l'Ouganda de ne pas promulguer cette loi et de décriminaliser l'homosexualité;
- Dans trop de pays, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenderistes et intersexués continuent à faire face à des sanctions pénales, à des meurtres, à la violence ou à la torture à cause de leur style de vie et qui ils aiment;
- Les nations responsables pour les violations des droits de la personne continuent à « atténuer l'interprétation » de la loi internationale sur les droits de l'homme et laissent les LGBTI sans protection.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 47

Proposée par la section locale 3393, la section locale 3907, le comité de solidarité internationale du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Enverra une lettre au gouvernement du Canada pour lui demander d'intervenir dans le retour du Président Jean Bertrand Aristide d'un exilé forcé en Afrique du Sud et l'élimination d'obstacles inutiles pour obtenir la participation de partis politiques dans le processus électoral.

Travaillera avec le Réseau d'action Canada Haïti pour éduquer les ontariens sur les effets de la privatisation des actifs du secteur public, du libre-échange dans le secteur agricole, du néo-libéralisme sur la remise de services publics, du travail des organisations non gouvernementales (ONG) et de l'action du gouvernement du Canada dans l'érosion de la capacité du peuple haïtien pour déterminer leurs priorités économiques, politiques et sociales;

Fournira le matériel pour un circuit de levée de fonds et d'éducation provinciale par les syndicalistes basés en Haïti et d'autres intervenants haïtiens;

Fera la promotion d'activités pédagogiques dans une approche clé qui éduquera, organisera et mobilisera les membres du SCFP pour participer dans le mouvement international pour appuyer la lutte d'Haïti envers la justice sociale;

Fera partie d'une délégation de solidarité en Haïti.

Parce que :

- Les haïtiens ont besoin de la solidarité des alliés pour contrer les programmes qui font la promotion d'attaques sur les droits des travailleurs, la remise de services publics par le gouvernement, le libre-échange, la mondialisation et le contrôle d'Haïti par les intérêts occidentaux.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 48

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Demandera au Gouvernement du Canada de s'opposer aux extraditions de Zachary Leonard et d'abandonner l'exercice d'apaiser le contrôle abusif du gouvernement des États-Unis sur le peuple autochtone canadien;

Renouvellera son engagement à mettre de la pression sur le gouvernement du Canada pour administrer une enquête publique sur l'extradition de Leonard Pelletier aux États-Unis;

Encouragera toutes les sections locales à participer dans une campagne épistolaire pour appuyer la résolution.

Parce que :

- En 2007, cette assemblée a adopté la résolution No. 56 demandant au gouvernement du Canada d'administrer une enquête publique sur l'extradition fautive de Leonard Pelletier sans aucun motif valable;
- Les preuves d'écoute téléphonique du gouvernement des États-Unis n'arrive pas à associer Zachary Leonard à un crime;
- L'audience pour l'extradition de Zachary Leonard n'est pas corroborée par des preuves de malfeasance et serait donc une répétition de la violation aux droits de la personne imposée sur Leonard Pelletier par le gouvernement des États-Unis en tant que bouc émissaire diplomate.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 49**Proposée par le conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario**

SCFP Ontario :

Travaillera avec le CSHO et la Coalition ontarienne de la santé pour arrêter les mises à pied et les réductions du nombre de lits et de services dans les hôpitaux en Ontario.

Parce que :

- Les hôpitaux en Ontario sont déjà parmi les plus efficaces dans le pays;
- Les réductions dans le secteur des hôpitaux ont déjà mené à des niveaux d'usage excessivement dangereux, des réductions dangereuses dans les services d'entretien ménager, ce qui a causé des décès à cause des infections mortelles acquises à l'hôpital et l'introduction de produits « alimentaires » de plus en plus industrialisés, surgelés et non comestibles chez les patients;
- Le gouvernement Libéral de McGuinty a donné moins de financement aux hôpitaux par rapport aux fournisseurs du secteur privé, comme les médecins et les compagnies pharmaceutiques;
- Le ministre de la santé et des soins de longue durée a exprimé très clairement qu'il veut éliminer des milliers de lits dans le secteur hospitalier.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 50**Proposée par la section locale 2289, la section locale 2484 et le conseil exécutif du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Travaillera de proche avec les alliés syndicaux et les coalitions pour arrêter la mise de pression des entreprises privées pour privatiser les garderies;

Se préparera pour mettre de la pression sur le gouvernement de McGuinty pour mettre sur place et financer entièrement les recommandations du rapport Pascal qui visent à garder les services de garderies dans le secteur public.

Parce que :

- Le rapport Pascal a surligné un plan d'ensemble pour faire des réformes et améliorer l'apprentissage précoce en Ontario;
- Ce plan pourra finalement stabiliser le financement des garderies pour transformer les services de garderie dans un service public;
- Le gouvernement Libéral ne finance pas adéquatement et refuse d'utiliser le rapport Pascal;

- L'impact du plan d'apprentissage précoce des Libéraux est ressenti à travers les secteurs de services de garderies, municipaux et pédagogiques;
- La mise de pression pour des garderies privées fait la promotion active de fermetures de programmes publics et à but non lucratif, la réduction des normes et la promotion de la privatisation des services de garderies.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 51
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Exigera et mobilisera ses membres pour s'assurer que le gouvernement provincial inverse sa décision de vendre les plus grands actifs du secteur public dans la province, y compris les services publics hydroélectriques, le LCBO, la loterie et les jeux, pour les conserver dans le secteur public pour le bien de tous les ontariens et pour les futures générations.

Parce que :

- Si le gouvernement réussit ce projet, tous les services publics seront vulnérables;
- Le gouvernement de l'Ontario se prépare à vendre les plus grands actifs de la province, y compris Hydro One, Ontario Power Generation (OPG), le LCBO et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario;
- Ces actifs sont parmi les plus grands générateurs de revenu annuel et appuient des programmes sociaux essentiels en Ontario, y compris l'éducation et les soins de santé, parmi d'autres;
- Ces actifs ont été bâtis, achetés et investis par nos parents, grands-parents et plusieurs générations de citoyens et de contribuables ontariens;
- La vente d'actions dans ces actifs affaiblira la province et réduira sa base de revenu d'une manière permanente.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 52**Proposée par la section locale 3943 et le comité des métiers du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Créera une campagne agressive pour lutter contre le projet de loi 175 (la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main d'œuvre*), qui représente une autre attaque contre tous les travailleurs vis-à-vis les titres et qualités et l'accréditation à travers les frontières provinciales.

Parce que :

- Le projet de loi 175 est la loi du gouvernement provincial qui s'alignera avec l'Accord sur le commerce intérieur (l'Accord) de Harper qui réduira les titres et compétences et normes à travers le Canada au dénominateur commun le plus bas et imposera des amendes de jusqu'à 5 millions de dollars à tous ceux qui créeront des obstacles dans leur programme.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 53**Proposée par le Conseil exécutif du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

S'oppose catégoriquement au régime de « libre-échange » actuel qui inclut tout accord d'échange national et international, comme l'accord pancanadien sur le commerce interne, l'accord d'échange exhaustif entre le Canada et les États-Unis, l'accord Ontario-Québec, la loi ontarienne sur la mobilité de la main d'œuvre et l'accord « Acheter des produits américains »;

Continuera avec la campagne d'éducation des membres et du grand public sur les dangers des accords d'échange internes et internationaux qui sont négociés présentement;

Mettra de la pression sur les politiciens aux niveaux local, provincial et fédéral sur l'impact local de ces accords aux niveaux provincial et municipal;

Ciblera spécifiquement les clauses du programme de « libre-échange » sur l'impossibilité des communautés locales d'obtenir de l'argent pour les besoins au niveau local;

Travaillera avec les membres, les sections locales, les conseils régionaux, les partenaires communautaires et les coalitions pour s'organiser publiquement en s'opposant à ce nouveau régime de « libre-échange » qui vise à recréer le mouvement

d'antimondialisation qui s'opposait à l'accord de libre-échange nord-américain, la zone de libre-échange des Amériques, l'accord multilatéral sur l'investissement et le Partenariat de la sécurité et de la prospérité.

Parce que :

- Les accords comme ceux-ci exploitent toujours les travailleurs et réduisent nos capacités de diriger nos gouvernements démocratiquement pour desservir nos intérêts communs.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 54

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Encouragera notre gouvernement provincial à arrêter la « tempête » de nouveaux accords d'échange qui peuvent oblitérer la démocratie locale, les économies locales durables, la production alimentaire locale et la protection des ressources naturelles;

Encouragera le SCFP National à mettre de la pression sur le gouvernement fédéral pour arrêter cette « tempête ».

Parce que :

- Les accords donneraient aux deux services publics d'eau les plus grands au monde (Suez et Veolia) la permission de présenter des demandes pour obtenir des contrats sur l'eau à travers le Canada et pour causer de la concurrence avec les services publics locaux;
- Présentement, nos gouvernements ont le droit de déterminer où investir l'argent des contribuables, en protégeant et en utilisant l'argent pour créer et garder des emplois et pour fortifier nos communautés;
- Vu les statistiques atroces, les communautés autochtones font face à la revitalisation, donc la procuracy peut avantager ces communautés.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 55**Proposée par la section locale 4400, le conseil régional de Toronto du SCFP**

Le SCFP Ontario :

Éliminera l'utilisation de la pratique « approbation/rejet » au moment de présenter les résolutions en modifiant la constitution, les statuts administratifs, les politiques, les procédures ou toute autre instance.

Parce que :

- Les délégués participent au congrès pour débattre et voter sur les résolutions et les modifications aux statuts proposées par les sections locales affiliées et non pas pour débattre et voter sur l'évaluation de ses propositions;
- La pratique « approbation/rejet » n'est pas démocratique ni transparente;
- Pendant le dernier congrès du SCFP Ontario, il fut décidé de seulement recommander l'approbation, ce qui démontre que la pratique est inutile et démodée;
- La pratique fut éliminée au dernier congrès du SCFP National.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 56**Proposée par la section locale 4400, le conseil régional de Toronto du SCFP**

Le SCFP Ontario :

Adoptera un processus pour développer, discuter et approuver le budget avant et pendant le congrès du SCFP Ontario;

Demandera au SCFP National de développer et de débattre le budget avant le congrès et d'approuver le budget au congrès National.

Parce que :

- Le processus de développement d'un budget concrétise les priorités politiques;
- Le contrôle des finances est une partie importante du contrôle démocratique.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 57

Proposée par les sections locales 3902, 3907, le comité de la justice raciale du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Instruira le Conseil exécutif du SCFP Ontario de ne pas organiser le congrès de la division de l'Ontario pendant une fête religieuse.

Parce que :

- Notre congrès devrait être accessible pour le plus de membres possible.
- Nous devons améliorer notre pratique. Les congrès de la division de l'Ontario de 2007 et de 2009 ont eu lieu pendant une fête juive et le congrès national de 2005 a eu lieu pendant une fête juive et une fête musulmane.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 58

Proposée par le conseil régional de Toronto du SCFP

Le SCFP Ontario :

Mettra l'emphase sur les résolutions et les modifications aux statuts dans le programme du congrès.

Parce que :

- Les délégués proposent des résolutions et des modifications aux statuts pour avoir des débats et pour voter sur celles-ci. Grâce à ce processus démocratique, les délégués peuvent déterminer la direction et les actions du syndicat et de ses dirigeants élus;
- Les résolutions et les modifications aux statuts devraient faire partie du plan d'action du SCFP Ontario, donc la plupart du congrès devrait consister des débats et des votes sur les résolutions et les modifications aux statuts.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 59
Proposée par la section locale 1521

ATTENDU QUE la Division de l'Ontario entreprend plusieurs campagnes de la part de tous les membres du SCFP en Ontario; et

ATTENDU QU'il est important que la Division finance ces activités; et

ATTENDU QUE la Division a plusieurs comités financés dans le budget de la Division; et

ATTENDU QUE le budget de la Division est déterminé au congrès; et

ATTENDU QUE présentement, les délégués ne reçoivent pas le rapport du Secrétaire-trésorier jusqu'au congrès; et

ATTENDU QUE le SCFP a la technologie pour communiquer électroniquement avec ces membres.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le rapport du Secrétaire-trésorier soit disponible en format électronique pour toutes les sections locales au moins sept (7) jours avant le congrès; et

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE ce processus soit entrepris pour encourager une meilleure transparence grâce à un débat plus informé et plus efficace.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

Résolution No. 60
Proposée par la section locale 3913

Le SCFP Ontario :

Créera un prix de militantisme syndical pour les étudiants internationaux qui sont aussi des membres du SCFP et qui sera présenté au congrès annuel du SCFP Ontario;

Distribuera un appel de candidatures et une trousse de nominations avec toutes les convocations de congrès envoyées aux sections locales. (Toutes les nominations seront envoyées au conseil exécutif du SCFP Ontario pour les revoir et choisir le candidat).

Parce que :

- Le SCFP devrait reconnaître les contributions syndicales des étudiants internationaux pour démontrer la valeur de leur service;

- Il y a des étudiants internationaux sur les comités exécutifs de notre section locale, sur nos équipes de négociations, sur nos conseils de délégués et sur nos campagnes de recrutement qui risquent leurs moyens de subsistance et leur statut d'étudiant dans ce pays pour nous aider;
- Le syndicat donne aux étudiants internationaux le moyen de se faire entendre, de participer activement, de sensibiliser les gens sur les problèmes que les étudiants internationaux doivent faire face et de contribuer au mouvement syndical;
- Ce prix affirmera que les étudiants internationaux ne sont pas que des « vaches à lait » du gouvernement de McGuinty, mais plutôt des membres importants de la société canadienne qui méritent un traitement équitable, digne et respectueux.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 61

Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Lancera une campagne d'affiliation pour encourager l'affiliation de toutes les sections locales du SCFP Ontario à la Division provinciale;

Encouragera toutes les sections locales de modifier leurs statuts administratifs pour formaliser l'affiliation dans la Division avec des structures de gouvernance pour les sections locales;

Travaillera avec le SCFP National pour promouvoir l'affiliation de toutes les sections locales de l'Ontario.

Parce que :

- Les Divisions provinciales doivent appuyer les objectifs du SCFP National dans les provinces en :
 - Faisant la promotion de lois convenables appuyant les intérêts, les buts et les objectifs de ses membres
 - Aidant à syndiquer les travailleurs non syndiqués, surtout les employés dans le secteur public
 - Faisant la promotion des activités pédagogiques, législatives ou autres qui aideront les employés et les retraités du secteur public
 - Incitant une participation maximale de toutes les sections locales dans les programmes du Syndicat canadien de la fonction publique et d'autres syndicats
- Présentement, les opérations des Divisions provinciales sont financées par les sections locales affiliées grâce à des contributions par personne, tel qu'établit dans les congrès provinciaux;

- Les Divisions sont la voix du changement pour tous les membres du SCFP au niveau provincial, non seulement pour les membres des sections locales affiliées.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 62
Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Encouragera fortement toutes les sections locales affiliées à donner des listes des membres mises à jour régulièrement qui incluent les listes et coordonnées des membres du conseil exécutif de la section locale mises à jour une fois par an.

Parce que :

- L'accès aux membres est essentiel pour bâtir du soutien, donner de l'éducation, mobiliser les luttes politiques dans nos communautés et organiser des campagnes participatives et d'affiliation;
- L'organisation et la participation de nos membres est un élément important dans le développement d'un syndicat puissant à tous les niveaux : local, provincial et national;
- Les membres changent d'adresse; la liste des membres change toujours et le défi de garder des listes de contacts à jour est très difficile et peut devenir plus facile avec l'aide de toutes les sections locales.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 63
Proposée par la section locale 3902 et le comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Dressera un comité spécial d'affiliation, composé de membres, pour évaluer l'état des affiliations des sections locales au SCFP Ontario et développera une campagne pour encourager les sections locales à s'affilier au SCFP Ontario;

Fournira les ressources au comité et à la campagne;

Établira les échéanciers et les points de repère pour augmenter le taux d'affiliation au SCFP Ontario;

Permettra au comité de faire des rapports sur leurs résultats au congrès de 2011;

Nommera des membres au comité en utilisant un processus ouvert, transparent et imputable et garantira une représentation équitable de la part de tous les secteurs et groupes à la recherche de l'équité.

Parce que :

- Le taux d'affiliation au SCFP Ontario est bas;
- Les campagnes d'affiliation antérieures n'ont pas réussi à augmenter le taux d'affiliation;
- La Division est plus puissante quand il y a plus de sections locales affiliées.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 64

Proposée par le comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Accélérera la campagne d'affiliation, car elle implique les sections locales des conseils scolaires de l'Ontario.

Parce que :

- Les négociations opèrent sous un contexte politique et sont plus efficaces à la table de négociations; le Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario (CCCSO) exige la participation entière des sections locales de l'Ontario dans les campagnes politiques qui appuient les négociations;
- Les fonds de la Division de l'Ontario attribués à notre comité sectoriel se basent, en partie, sur le nombre de membres dans notre secteur;
- Le CCCSO exige plus de ressources financières afin de fournir un soutien efficace pour les campagnes et négociations centralisées.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 65
Proposée par la section locale 1521

ATTENDU QUE la Division envoie des appels personnels régulièrement dans ses correspondances aux sections locales; et

ATTENDU QUE le nombre d'appels a augmenté énormément au cours des dernières années; et

ATTENDU QUE les sections locales doivent lutter pour faire des donations à chacun des appels qu'ils révisent; et

ATTENDU QU'il n'y a pas de format ou de protocole d'établi au moment de déposer ces appels à la Division.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE la Division de l'Ontario établisse un protocole pour remettre des appels personnels.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 66
Proposée par la section locale 1521

ATTENDU QUE dans la plupart des milieux de travail, les opportunités d'emplois temporaires et permanents sont affichées pour que les travailleurs intéressés puissent poser leur candidature; et

ATTENDU QUE dans les milieux de travail syndiqués, plusieurs critères d'aptitude, y compris l'ancienneté, font partie des annonces d'emploi; et

ATTENDU QUE la division de l'Ontario présente souvent des opportunités d'emplois temporaires et/ou permanents; et

ATTENDU QUE le SCFP National affiche des opportunités d'emploi sur son site Web,

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE la Division de l'Ontario affiche tous les postes à combler avec la Division sur son site Web; et

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE la division de l'Ontario établisse une méthode juste et équitable d'étudier les candidats.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 67**Proposée par le Comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Mettra de la pression auprès du SCFP National pour qu'il fournisse les ressources pour transmettre les connaissances et la formation nécessaires aux militants du CSPAAT des sections locales pour les aider à protéger et à appuyer nos membres.

Parce que :

- La *Loi sur le CSPAAT* a énormément changé;
- Les conseils veulent proposer des révisions aux politiques de retour au travail basées sur les changements de la Loi;
- Ces changements et révisions affectent tous les membres à travers la province.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 68**Proposée par le comité de coordination des conseils scolaires du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

S'engagera à mettre de la pression sur le SCFP National pour attribuer du financement et des ressources nécessaires pour avoir trois représentants nationaux pour la santé et la sécurité supplémentaires avec au moins un représentant bilingue.

Parce que :

- En mars 2010, il y a encore un seul représentant national pour la santé et la sécurité pour la province de l'Ontario;
- Les problèmes de santé et de sécurité affectent tous les membres du SCFP dans la province;
- Les comités de santé et de sécurité de nos sections locales doivent être appuyés pour mieux empêcher des blessures.

Recommandation du comité:

Adoption Rejet

Décision du congrès :

Adoption Rejet Renvoi

Résolution No. 69**Proposée par le comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario :

Accordera une priorité provinciale pour garantir un coordonnateur à temps plein pour le Comité de coordination des travailleuses et travailleurs des universités de l'Ontario (CCTTUO);

Effectuera tous les processus ou campagnes nécessaires pour garantir un poste de coordonnateur à temps plein avant d'établir les budgets du SCFP au niveau provincial et national.

Parce que :

- Les travailleurs dans le secteur postsecondaire au SCFP exigent plus de coordination sur des problématiques comme un mode de financement équitable, les frais de scolarités, les frais d'utilisation pour les travailleurs et les étudiants, la privatisation et la corporatization continue des campus en Ontario;
- Les sections locales dans le secteur postsecondaire participent avec enthousiasme dans les négociations coordonnées et doivent recevoir l'appui d'un coordonnateur à temps plein;
- Le CCTTUO continue à mobiliser ses membres pour garantir un système d'éducation postsecondaire complètement accessible et financé par le secteur public dans cette province et dans ce pays;
- Une campagne d'action stratégique et coordonnée est essentielle pour obtenir un milieu de travail et d'apprentissage sans dangers;
- Les délégués aux trois derniers congrès du SCFP Ontario ont appuyé le besoin d'avoir un coordonnateur à temps plein pour le comité sectoriel.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

Résolution No. 70**Proposée par le comité des métiers du SCFP Ontario**

Le SCFP Ontario convertira le comité des métiers dans un comité permanent de la Division, avec le mandat de traiter tous les problèmes du secteur des métiers avec des termes de référence et un budget semblables à ceux des autres comités;

Le SCFP Ontario appuiera aussi une conférence annuelle pour les métiers.

Parce que :

- Les métiers doivent avoir un défenseur au moment de traiter les différents problèmes au niveau provincial – par exemple, la question des Collèges de métiers.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATIONS AUX STATUTS

MODIFICATION AUX STATUTS No. C1

Proposée par la section locale 2484, la section locale 3902, le Comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario, le Comité des jeunes travailleuses travailleurs du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 4 (d) 2. a) pour lire :

Pour les conseils régionaux, la représentation sera de deux (2) personnes déléguées pour chacun des conseils affiliés. Pour les conseils de syndicats, la représentation sera d'une personne déléguée pour chacun des conseils de syndicats affiliés. Les personnes déléguées des conseils régionaux ou des conseils de syndicats seront autorisées à avoir une personne déléguée supplémentaire pour chacun, sur la condition que cette déléguée supplémentaire soit une jeune travailleuse ou un jeune travailleur (30 ans ou moins). Les représentants des conseils régionaux ou des conseils de syndicats doivent être des membres d'une section locale affiliée.

Parce que :

- Le congrès est le meilleur outil de prises de décisions du syndicat car ceci permet des débats sur le plan d'action, le budget et d'autres politiques importantes du SCFP Ontario. Il est important pour le syndicat d'augmenter la capacité de participation des membres dans ce processus et le travail du syndicat;
- Ceci aidera à garantir un plan d'action du SCFP Ontario inclusif et convenable pour les membres;
- Ceci donne aux membres l'occasion de faire partie d'un mouvement syndical plus inclusif;
- Les présidents des conseils ont une position unique qui permet l'adoption de programmes de mentorats/apprentis au congrès.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C2

Proposée par la section locale 3902, la section locale 3907, le conseil régional de Toronto du SCFP

Le SCFP Ontario :

Modifiera les statuts en remplaçant le langage suivant dans l'article 4:

Article 4 (d) 2 (a):

Les représentants sur les conseils régionaux doivent être des membres d'une section locale affiliée associée au conseil régional.

Article 4 (e) 2

Les représentants sur les conseils régionaux doivent être des membres d'une section locale affiliée associée au conseil régional.

Parce que :

- Les conseils du SCFP sont mandatés et formés par les statuts nationaux, le meilleur outil de prises de décisions au SCFP;
- Selon l'article 4.2 (b) des statuts nationaux « Le Conseil devra coordonner les activités des sections locales dans sa région et devra aider le conseil exécutif national, les dirigeants nationaux et le personnel du bureau national à mettre sur place des programmes et des politiques aux niveaux national et provincial pour le Syndicat canadien de la fonction publique »;
- Les conseils régionaux sont donc mandatés par les statuts nationaux pour mettre sur place des campagnes provinciales et nationales et sont essentiels pour mobiliser et recruter des membres à travers la province;
- Présentement, la formulation des statuts de la Division de l'Ontario pourrait empêcher la représentation démocratique des délégations de conseils régionaux aux congrès.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No C3
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario modifiera l'article 4 (i) des statuts pour lire :

Article 4 (i) Résolutions et amendements

Les résolutions traitant de sujets soulevés moins de soixante-quinze (75) jours avant le congrès ne peuvent être traitées et considérées qu'avec une résolution d'urgence, à l'exception de la clause sur les préavis, et doivent respecter les critères suivants : La résolution doit porter sur un événement ou une problématique qui a pris place après la date limite pour remettre des résolutions.

Les résolutions d'urgence doivent être proposées au conseil exécutif et, si elles respectent les critères, elles seront proposées au comité des résolutions et distribuées aux délégués.

La résolution ne pourra passer aux débats qu'une fois que les délégués au congrès l'aient approuvée majoritairement et une fois que les délégués aient eu au moins deux (2) heures pour étudier la résolution proposée.

Les modifications aux statuts proposées après les soixante-quinze (75) jours avant le congrès ne pourront être traitées qu'une fois que les délégués au congrès les ont approuvées majoritairement et qu'une fois que la modification aux statuts a été

envoyée à toutes les organisations affiliées au moins trente (30) jours avant le congrès.

Parce que :

- La formulation indique le processus imposé par les statuts du SCFP Ontario que les délégués au congrès doivent respecter et préserve le droit des délégués au congrès pour avoir le dernier mot pour déterminer si la résolution d'urgence doit être débattue.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C4
Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 6 de ses statuts en ajoutant l'article suivant avant 6(b) et tous les autres articles subséquents devront être renumérotés :

Tout membre déclaré pour les élections ou qui informe la Présidence et la Secrétaire-trésorière ou le Secrétaire-trésorier de la Division de l'Ontario par écrit avant le 5 avril au cours de l'année d'une élection, aura l'opportunité de fournir jusqu'à cent-cinquante (150) mots de commentaires qui seront distribués avant les élections et pour les distribuer aux sections locales par la poste et pour les publier sur le site d'Internet.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C5
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 6 pour ajouter le nouveau sous-article (b) suivant et tous les autres articles devront être renumérotés :

NOUVEL Article 6 (b)
Tout membre déclaré pour les élections à tout poste et qui informe les *dirigeants du SCFP Ontario* par écrit avant le 5 avril au cours de l'année d'une élection, aura

l'opportunité de fournir jusqu'à cent-cinquante (150) mots de commentaires qui seront distribués avant les élections. Les commentaires seront imprimés et distribués par la poste et affichés en ligne. Le SCFP Ontario ne sera pas responsable pour la traduction de ce matériel.

Parce que :

- Cette modification donne une procédure dans les statuts du SCFP Ontario qui permet à tous les membres d'avoir le même accès aux avis aux sections locales de leur intention de se présenter aux élections.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C6
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario modifiera l'article 6 (k) Responsabilité du conseil exécutif et des syndics pour lire :

Article 6 (k) Responsabilité du conseil exécutif et des syndics

« Je, (nom), promets sincèrement, dans la mesure de mes capacités, de m'acquitter fidèlement et loyalement des devoirs de mon poste pendant le mandat qui commence, conformément aux Statuts et Règlements de cette Division.

En tant que dirigeant(e), je respecterai les principes contre le racisme et l'oppression et je participerai à une séance de formation contre le racisme et l'oppression avec tout le conseil exécutif, qui sera organisée au cours du premier mois de mon mandat, ou peu après. Je promets, en tout temps, tant par mes conseils que par mon exemple, faire régner l'harmonie et la dignité dans les assemblées.

Je promets également de remettre immédiatement à mon successeur dûment élu, à la fin de mon mandat officiel, toute somme d'argent, tous les livres, documents et autres biens que j'aurai en ma possession. »

Parce que :

- Un des principes visant à obtenir du langage clair dicte que les acronymes devraient être épelés pour permettre à tout le monde de les comprendre.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C7

Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario modifiera l'article 7 pour ajouter un nouvel Article (a), supprimer quelques mots dans l'article 11 (g) et renuméroter tous les autres articles, pour lire :

[NOUVEAU] Article 7 (a)

La fonction de la Présidence du SCFP Ontario sera d'être le directeur général de la Division et la fonction de la Secrétaire-trésorière ou du Secrétaire-trésorier du SCFP Ontario sera d'être la personne principalement responsable de l'administration de la Division.

Article 7, Section 11(g)

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier ~~sera la personne principalement responsable de l'administration de la Division sous l'autorité de la présidence et~~ utilisera le bureau de la Division situé à ~~Metropolitan~~ Toronto. Le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier sera un poste élu et tel poste sera pourvu lors d'une élection qui aura lieu aux deux ans au cours d'une année paire. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier élu devra avoir obtenu un congé de son employeur pour toute la période du mandat.

Parce que :

- Ceci clarifie les rôles des dirigeants de la Division avec un article spécifique dans les statuts du SCFP Ontario et emprunte le même langage que celui des statuts nationaux.

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C8

Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 7 (g) des ses statuts pour lire :

Secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier sera la personne principalement responsable de l'administration de la Division et utilisera le bureau de la Division situé à Toronto. Le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier sera un poste élu et tel poste sera pourvu lors d'une élection qui aura lieu aux deux ans au

cours d'une année paire. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier élu devra avoir obtenu un congé de son employeur pour toute la période du mandat.

Et modifiera l'article 7 (g) 2:

En consultant avec la présidence, paiera toutes les factures, salaires, dépenses et toute autre dépense nécessaire, tels qu'autorisés par le congrès et le conseil exécutif.

Parce que :

- Il faut clarifier l'autorité du secrétaire-trésorier et son rôle de personne principalement responsable de l'administration du SCFP Ontario pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour conserver l'efficacité et l'intégrité financière de la Division.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C9

Proposée par le Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario ajoutera du langage pour modifier l'article 7, section (h) pour lire :

Article 7, Section (h) — Membres du conseil exécutif

Les membres du conseil exécutif devront effectuer toutes les tâches demandées ou référées par le congrès, le conseil exécutif ou la présidence. Chaque membre du conseil exécutif devra remettre des comptes-rendus et des mises à jour régulièrement au conseil. Si possible, les rapports doivent être remis par écrit.

Parce que :

- Cet amendement clarifie ce que l'on s'attend des membres du conseil exécutif et met l'emphase sur le niveau d'imputabilité des membres élus pour devenir les dirigeants de la Division.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C10

Proposée par la section locale 3907

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 7(c) de ses statuts pour changer le titre « Première vice-présidence » à « Vice-présidence à l'équité et aux droits de la personne ». De plus, le SCFP Ontario supprimera l'article 7(c) et le remplacera par :

Vice-présidence à l'équité et aux droits de la personne

La Vice-présidence à l'équité et aux droits de la personne devra, en l'absence de la présidence, présider et effectuer toute tâche relative au poste de présidence et fournir une telle aide si besoin en est. La Vice-présidence à l'équité et aux droits de la personne aura l'autorité de mettre en application un point de vue axé sur l'équité et les droits de la personne pour toutes les activités de la Division, travaillera de proche avec les comités d'égalité et les représentants de l'égalité de la Division, préconisera la solidarité internationale, co-présidera le comité des droits de la personne, sera un membre du comité de l'éducation et travaillera en collaboration étroite avec la division de l'égalité du bureau national et ses représentants de l'égalité assignés.

Modifiera l'article 7(d) de ses statuts pour changer le titre de « Deuxième vice-présidence » à « Vice-présidence à l'éducation, aux négociations et à l'action politique » et supprimera l'article 7(d) pour le remplacer par :

Vice-présidence à l'éducation, aux négociations et à l'action politique

La Vice-présidence à l'éducation, aux négociations et à l'action politique siègera le comité de l'éducation, collaborera étroitement avec le département de développement syndical au bureau national, animera l'éducation en économie et en politiques des membres, aidera à organiser les cours du SCFP, aidera à mobiliser les membres pour les grèves, les démonstrations et toute autre action politique, et collaborera avec les groupes de travail provinciaux pour faire la promotion de négociations coordonnées.

Modifiera l'article 7(e) de ses statuts pour changer le titre de « Troisième vice-présidence » à « Vice-présidence au recrutement et aux alliances syndicales/communautaires » et supprimera l'article 7(e) pour le remplacer par :

Vice-présidence au recrutement et aux alliances syndicales/communautaires

La Vice-présidence au recrutement et aux alliances syndicales / communautaires collaborera de proche avec le département des services régionaux et de recrutement du bureau national, travaillera de proche avec les dirigeants pour préconiser le recrutement de consœurs et de confrères non syndiqués, fera la promotion et bâtira de fortes alliances entre la Division et les organisations de mouvements sociaux et les groupes communautaires et développera la capacité de la Division pour entreprendre des campagnes et des initiatives de recrutement.

Modifiera l'article 7(f) de ses statuts pour changer le titre de « Quatrième vice-présidence » à « Vice-présidence à la recherche et aux relations avec les affiliés » et supprimera l'article 7(f) pour le remplacer par :

Vice-présidence à la recherche et aux relations avec les affiliés

La Vice-présidence à la recherche et aux relations avec les affiliés collaborera de proche avec les dirigeants, personnel et départements pertinents; donnera des recommandations à la Division sur la dissémination des compétences et

connaissances en matière de la recherche à tous nos membres; fera la promotion de projets de recherche qui documentent par écrit l'histoire des entités constitutives et de la Division, le fonctionnement du syndicat et d'autres connaissances essentielles; animera les campagnes d'affiliation; et entreprendra des initiatives pour préconiser les besoins et les intérêts des sections locales affiliées.

Modifiera ou supprimera les paragraphes pertinents des articles dans les statuts pour refléter les changements ci-dessus aux titres et responsabilités des postes de Vice-présidence. Ces nouveaux titres et responsabilités prendront effet au congrès en mai 2012.

Parce que :

- Le poste de vice-présidence devrait avoir des responsabilités spécifiques et des mesures d'imputabilité;
- Ces changements donnent une vraie définition à l'extrait suivant des statuts du SCFP Ontario : « Les présents Statuts sont élaborés afin d'assurer la stabilité dans la gestion des affaires de la Division. Les fonctions devraient être assumées par plusieurs personnes et non par quelques-unes seulement. »

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C11
Proposée par le Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 7, Section 11, Sous-section g, Point 16 en supprimant cette section complètement des statuts et en renumérotant toutes les sections comme tel :

Article 7, Section 11, Sous-section g.

~~16. Conformément aux dispositions de l'article 10 des présents Statuts, sera responsable de la rédaction et de la publication de *OURSPACE*, la revue de la Division.~~

Parce que :

- Le SCFP Ontario a remplacé la revue *OURSPACE* par *Political Pulse* et d'autres documents pour communiquer avec les membres;
- D'autres modifications à l'Article 10 clarifient ce point, y compris la responsabilité de la Secrétaire-trésorière ou du Secrétaire-trésorier d'être l'éditeur des ses communiqués aux membres.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C12
Proposée par le Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'Article 7, Section 11, Sous-section G, Point 18 comme tel :

Article 7, Section 11, Sous-section G :

18. Sera responsable pour superviser et garantir la préparation de comptes-rendus.

Parce que :

- Cet amendement aux statuts reflète précisément le rôle de la Secrétaire-trésorière ou du Secrétaire-trésorier par rapport à la préparation des comptes-rendus.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C13
Proposée par la section locale 3902 and le comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'Article 8(a) pour lire :

Le conseil exécutif sera composé d'une présidence, d'une secrétaire-trésorière ou d'un secrétaire-trésorier, d'une première vice-présidence, d'une deuxième vice-présidence, d'une troisième vice-présidence, d'une quatrième vice-présidence, d'une vice-présidence à la diversité pour les travailleuses et travailleurs autochtones, d'une vice-présidence à la diversité pour les travailleuses et travailleurs racialisés, de cinq membres du conseil exécutif, d'un représentant pour le secteur des métiers et un représentant de chacun des cinq groupes professionnels provinciaux.

Parce que :

- Les travailleurs des métiers se trouvent dans toutes les juridictions;
- Les travailleurs des métiers ont une conférence annuelle et un comité des métiers;
- Le SCFP a besoin de l'expertise des travailleurs des métiers pour traiter les problèmes de manière efficace, comme les pénuries de métiers, les programmes d'apprentis et le Collège des métiers;
- Il y a des débats par rapport à l'accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO) et la voix des métiers est essentielle dans ces débats.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C14

Proposée par le Comité de coordination des travailleuses et des travailleurs des universités du SCFP Ontario

Modifiera l'article 8(a) Sous-section 8(e) pour ajouter :

Comité des métiers — Un (1) membre sur le conseil exécutif, un (1) membre nommé par chaque groupe professionnel provincial

Parce que :

- Les métiers ont un comité qui n'est pas reconnu dans les statuts;
- Les travailleurs des métiers se trouvent dans toutes les juridictions;
- Les travailleurs des métiers ont une conférence annuelle;
- Le SCFP a besoin de l'expertise des travailleurs des métiers pour traiter les problèmes de manière efficace, comme les pénuries de métiers, les programmes d'apprentis et le Collège des métiers;
- Il y a des débats sur l'accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO) et la voix des métiers est essentielle dans ces débats.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C15

Proposée par la section locale 3907

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8(d) 4 de ses statuts pour supprimer une section qui lit :

Si un poste de quatrième vice-présidence devient vacant de manière permanente, le poste sera offert aux six (6) membres du conseil exécutif dans l'ordre des votes obtenus lors de l'élection précédente.

Maintenant, l'article 8(d)4 lira :

Si le poste de vice-présidence devient vacant de manière permanente, le poste sera offert aux candidats qui n'ont pas été élus à ce poste pendant les élections dans l'ordre des votes obtenus lors de l'élection précédente, pourvu qu'ils aient reçu au

moins 25 pourcent (25%) de tous les votes. Si le poste vacant ne peut pas être comblé de cette façon, le poste sera comblé avec une élection des membres du conseil exécutif et s'il n'y a pas de candidats dans le conseil exécutif, il sera comblé par désignation du conseil exécutif.

Parce que :

- Nous devrions essayer de combler tous les postes permanents au bureau de la vice-présidence avec les candidats qui se sont présentés pour ces postes au congrès et qui ont présenté des plateformes électorales devant les délégués;
- La pratique actuelle de « promotions progressives » ne considère pas les connaissances et compétences existantes des confrères et consœurs qui sont promus aux postes vacants;
- Le changement proposé offre une façon rationnelle de combler des postes vacants au bureau du vice-président.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C16

Proposée par le conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8 (e) 1 pour inclure :

Conseil des autochtones - Une (1) vice-présidence à la diversité pour les travailleuses et travailleurs autochtones et cinq (5) membres élus à la conférence des droits de la personne du SCFP Ontario.

Parce que :

- Ceci a été décidé et établi à la première réunion du conseil exécutif après le congrès de 2006.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C17
Proposée par le Conseil des autochtones du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifera l'article 8 (b) 7 pour lire :

« en consultation avec le conseil des autochtones »

Parce que :

- Avant, les statuts lisaient « Caucus des autochtones ».

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C18
Proposée par le comité du triangle rose du SCFP Ontario et le conseil régional de Toronto du SCFP

Le SCFP Ontario :

Modifera l'article 8 (e) 1 et 8 (e) 3 a) en remplaçant :

« Comité du triangle rose » par « Comité des travailleuses et des travailleurs queer (représentant les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenderistes, bi-spirituels, intersexués et d'autres communautés qui s'identifient comme queer.) »

Modifera l'article 8 (e) 2 a) en remplaçant :

« Triangle rose » par « travailleuses et travailleurs queer ».

Modifera l'article 8 (e) 3 a) en remplaçant :

« Comité du triangle rose » par « Comité des travailleuses et des travailleurs queer ».

Parce que :

- Malgré le fait que le triangle rose a une valeur historique importante car le terme a été emprunté et raffiné par la communauté gay et lesbienne dans les années 1970, il n'est pas largement reconnu par les membres du SCFP;
- L'emploi d'un LGBTTIQ2SQ plus inclusif n'est pas reconnu en dehors de ces communautés;
- Après plusieurs consultations, l'organisation provinciale relancée pour les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle, transgenderiste,

intersexuée, queer, bi-spirituelle et incertaine a pris le nom parapluie « Queer Ontario »;

- Plusieurs groupes portent le nom « queer » soit dans leur nom ou leur mandat et se définissent clairement comme des groupes qui incluent les communautés transgenderistes;
- Dans la littérature académique, « queer » regroupe aussi les populations transgenderistes et transsexuelles;
- Ayant repris le terme « queer » qui était péjoratif dans le passé et en le redéfinissant pour mieux refléter ces communautés nous donne du pouvoir et de l'autorité.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C19

Proposée par la section locale 1281 et la section locale 3907

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8 (e) 2 a) en remplaçant :

« Triangle rose » par « travailleuses et travailleurs queer et transgenderistes »;

Modifiera l'article 8 (e) 3 a) en remplaçant :

« Comité du triangle rose » par « Comité des travailleuses et des travailleurs queer ».

Parce que :

- Malgré le fait que le triangle rose a une valeur historique importante car le terme a été emprunté et raffiné par la communauté gay et lesbienne dans les années 1970, il n'est pas largement reconnu par les membres du SCFP;
- L'emploi de LGBT ou le terme plus inclusif LGBTTIQ2SQ n'est pas reconnu en dehors de ces communautés;
- L'organisation provinciale relancée pour les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transsexuelle, transgenderiste, intersexuée, queer, bi-spirituelle et incertaine ont pris le nom parapluie « Queer Ontario »;
- Un grand nombre de groupes LGBT progressifs utilisent le terme « queer » dans leur nom ou leur mandat et ces groupes se définissent clairement comme inclusifs des communautés trans;
- Une recherche littéraire académique démontre que « queer » regroupe aussi les populations transgenderistes et transsexuelles;
- Nous reconnaissons l'importance de donner du pouvoir et de l'autorité pour avoir repris le terme « queer » qui était péjoratif dans le passé et lui donne une nouvelle définition pour mieux refléter les communautés dont nous faisons partie.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C20

Proposée par la section locale 1281

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8 e, 2 a, Comités permanents, pour ajouter une clause dans 2 a (tous les autres articles seront identiques et seront renumérotés) de la manière suivante :

Comités d'égalité permanents — il y aura les comités d'égalité permanents suivants : le conseil des autochtones, le comité de solidarité internationale, le comité du triangle rose, le comité de justice raciale, le comité des femmes, le comité des travailleuses et des travailleurs handicapés et le comité des jeunes travailleuses et travailleurs. Tous les comités d'égalité, à l'exception du comité des femmes, auront cinq (5) membres votants élus au comité, ainsi qu'une (1) liaison au conseil avec une voix mais pas de droit de vote qui sera désignée au conseil exécutif. Tous les comités d'égalité recevront le financement et les ressources du personnel qui leur ont été attribués. Les membres votants des comités d'égalité, à l'exception du comité des femmes, seront élus au cours des années impaires, pendant un caucus de membres auto-identifiés de ce caucus, qui aura lieu à la conférence des droits de la personne du SCFP Ontario. Afin d'être éligible en tant que candidat pour un poste sur un comité d'égalité, le membre doit provenir d'une section locale affiliée, en règle et ne devra pas occuper un poste sur le conseil exécutif de l'Ontario. Si un poste permanent devient vacant sur le comité, celui-ci sera offert au candidat n'ayant pas gagné les élections pour ce poste dans l'ordre des votes reçus pendant les élections antérieures, pourvu que le candidat a reçu au moins 25 pourcent de tous les votes. Si le poste vacant ne peut pas être comblé par le candidat n'ayant pas gagné les élections avec le pourcentage requis de votes, celui-ci sera comblé par désignation du conseil exécutif, qui devra consulter les membres du comité.

Parce que :

- Présentement, il n'y a pas de langage dans les statuts qui formalisent les comités d'égalité en tant que comités permanents;
- Il faut clarifier ou uniformiser le processus d'élections de tous les comités pour s'assurer que tous les membres soient au courant et pour protéger la démocratie.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
---------------------------	----------	--------------------------	-------	--------------------------

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C21

Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8 pour ajouter une nouvelle Section 2, Sous-section (a) (et renumérottera toutes les sections subséquentes) pour lire :

[NOUVEAU] Article 8, Section 2, Sous-section (a)

Comités d'égalité permanents — il y aura les comités d'égalité permanents suivants: le conseil des autochtones, le comité des travailleuses et des travailleurs handicapés, le comité des jeunes travailleuses et travailleurs, le comité du triangle rose, le comité de la justice raciale, le comité des femmes et le comité de la solidarité internationale.

Tous les comités d'égalité permanents, avec l'exception du comité des femmes, auront cinq membres votants, ainsi qu'une liaison du comité exécutif avec une voix mais pas de droit de vote, nommé par le conseil exécutif.

À l'exception du comité des femmes qui a déjà été couvert dans l'Article 8, Section 2, Sous-section (b), les membres votants des comités d'égalité permanents seront élus au cours des années impaires, pendant un caucus de membres auto-identifiés de ce caucus, qui aura lieu à la conférence des droits de la personne du SCFP Ontario.

Afin d'être éligible en tant que candidat pour un poste sur un comité d'égalité permanent, le membre doit provenir d'une section locale affiliée, en règle et ne devra pas occuper un poste sur le conseil exécutif de l'Ontario.

Parce que :

- Il y a une pratique qui existe depuis presque une décennie d'élire les membres des comités d'égalité permanents;
- Cette modification solidifie les pratiques de nos membres dans les statuts du SCFP Ontario

Recommandation du comité:

Adoption

Rejet

Décision du congrès :

Adoption

Rejet

Renvoi

MODIFICATION AUX STATUTS No. C22

Proposée par la section locale 3902

Le SCFP Ontario :

Modifie l'article 8 des statuts pour inclure une nouvelle clause, Article 8(f)2c, pour lire :

La sélection de la vice-présidence à l'action positive (femmes) du SCFP Ontario sur le conseil exécutif de la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) sera déterminée par un caucus d'élection de déléguées au congrès annuel au cours de l'année où la FTO a son congrès biennal. La personne élue aura une voix mais pas de droit de vote sur le comité des femmes et sur le conseil exécutif du SCFP Ontario.

Article 8(f)2d

Si le poste permanent de la vice-présidence à l'action positive (femmes) de la FTO devient vacant, celui-ci sera offert aux candidates n'ayant pas gagné les élections pour ce poste dans l'ordre des votes reçus pendant les élections antérieures, pourvu que le candidat a reçu au moins 25 pourcent de tous les votes. Si le poste vacant ne peut pas être comblé en suivant cette procédure, le conseil exécutif du SCFP Ontario devra prendre la décision finale en consultation avec le comité des femmes de la Division.

Parce que :

- Nous devons rendre des postes de leadership disponibles aux membres de la base syndicale;
- La personne occupant ce poste ne devrait pas être déterminée par le conseil exécutif, qui a utilisé le critère d'ancienneté pour faire leur choix.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C23
Proposée par la section locale 3907

Le SCFP Ontario :

Modifie l'article 8 des statuts pour inclure une nouvelle clause, l'article 8(f)2c, pour lire :

La sélection de la vice-présidence à l'action positive (femmes) du SCFP Ontario sur le conseil exécutif de la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) sera déterminée par un caucus d'élection de déléguées au congrès annuel au cours de l'année où la FTO a son congrès biennal. La personne élue aura une voix mais pas de droit de vote sur le comité des femmes et sur le conseil exécutif du SCFP Ontario.

Article 8(f)2d

Si le poste permanent de la vice-présidence à l'action positive (femmes) de la FTO devient vacant, celui-ci sera offert aux candidats n'ayant pas gagné les élections pour ce poste dans l'ordre des votes reçus au cours des élections antérieures, pourvu que le candidat a reçu au moins 25 pourcent de tous les votes. Si le poste vacant ne peut pas être comblé en suivant cette procédure, le conseil exécutif du

SCFP Ontario devra prendre la décision finale en consultation avec le comité des femmes de la Division.

Parce que :

- Nous devons rendre des postes de leadership disponibles aux membres de la base syndicale;
- La personne occupant ce poste ne devrait pas être déterminée par le conseil exécutif, qui a utilisé le critère d'ancienneté pour faire leur choix;
- Si ce poste est élu par les déléguées du comité des femmes, ceci augmente la possibilité d'avoir une représentation plus diverse pour combler ce poste;
- Une élection pour ce poste rehaussera son profil et donnera l'espace pour les consœurs et les alliés d'utiliser ce poste en tant qu'outil pour défendre les questions d'équité des sexes et de la condition féminine au niveau de la FTO.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C24
Proposée par la section locale 3907

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8 de ses statuts pour inclure une nouvelle sous-section sur la création et le mandat d'un Comité des ressources humaines sur le Conseil exécutif qui consistera de l'Article 8(i) et qui lira comme tel :

(i) 1. Le mandat du comité des ressources humaines du conseil exécutif sera de s'assurer que l'exécution des activités liées aux ressources humaines de la Division dans sa capacité d'employeur soit juste, transparente et efficace.

2. Le comité devra aider à et donner des recommandations au conseil exécutif pour formuler, remettre, surveiller et réviser la stratégie de développement organisationnel et de ressources humaines.

3. Le comité devra donner des recommandations à la Division sur toutes les questions liées aux salaires, griefs, conditions des services au personnel et pratiques d'équité d'emploi reconnues et devra aussi aider le conseil exécutif et les dirigeants à garantir l'administration juste et efficace de leurs relations avec les employés.

4. Le comité devra donner des recommandations au conseil exécutif sur le cadre de travail pour les négociations et les consultations conjointes avec un syndicat d'employés reconnu. Le comité devra aussi participer à, surveiller et donner des rapports sur les consultations et les négociations conjointes avec l'agent de négociation reconnu.

5. Le comité devra aider et donner des recommandations à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier sur le recrutement, les entrevues, la sélection, la rétention, la formation, le développement et les entrevues de fin d'emploi du personnel et respectera rigoureusement les pratiques d'équité d'emploi reconnues.

6. Le comité consistera de la présidence de la Division, d'une secrétaire-trésorière ou d'un secrétaire-trésorier, d'une vice-présidence à la diversité et de deux membres du conseil exécutif qui seront élus par cette entité.

Parce que :

- La Division de l'Ontario essaye d'être un employeur progressif. Donc, les pratiques d'emploi de la Division exigent un niveau d'imputabilité et de surveillance de la part du Comité pour garantir que ses activités ne soient pas reprochées dans ce secteur;
- Les pratiques de ressources humaines transparentes et progressives sont des objectifs que nous exigeons de nos employeurs et nous devons être le modèle.

Recommandation du comité:	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS No. C25
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 8, Section 3, Sous-section (a) avec l'ajout du suivant :

Article 8, Section 3

a) Il devra y avoir un comité des droits de la personne composé de la vice-présidence des travailleuses et travailleurs racialisés et de la vice-présidence à la diversité pour les travailleuses et travailleurs autochtones, qui siègent au conseil exécutif et d'une représentante ou un représentant du comité du triangle rose, du comité des personnes avec un handicap, du comité des femmes, du comité de la justice raciale, du conseil des autochtones, du comité des jeunes travailleuses et travailleurs et du comité de la solidarité internationale. Chaque comité d'égalité permanent devra élire une représentante ou un représentant parmi les membres votants du comité pour siéger sur le comité des droits de la personne.

Parce que :

- Cet amendement permet de rajouter aux statuts la pratique des Comités d'égalité permanents pour décider qui sera leur représentant sur le Comité des droits de la personne.

MODIFICATION AUX STATUTS No. C26
Proposée par le conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

Modifiera l'article 10 Communiqués de presse en modifiant les Sections (a) et (b) et en éliminant (c) complètement pour lire :

Article 10 Bulletin d'information

(a) La Division tentera de publier un communiqué écrit au moins à tous les trois mois pour mettre les membres à jour sur les campagnes, les problématiques et le travail du SCFP Ontario.

(b) La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier aura l'autorité éditoriale, garantira que tous les communiqués décrits au paragraphe 10 (a) ci-dessus ne contreviennent pas aux statuts ni aux politiques de la Division.

Parce que :

- Cet amendement modèle un amendement proposé à l'Article 7 pour clarifier la pratique actuelle de remplacer la revue *OURSPACE* par d'autres moyens de communication avec nos membres.

sepb 343